

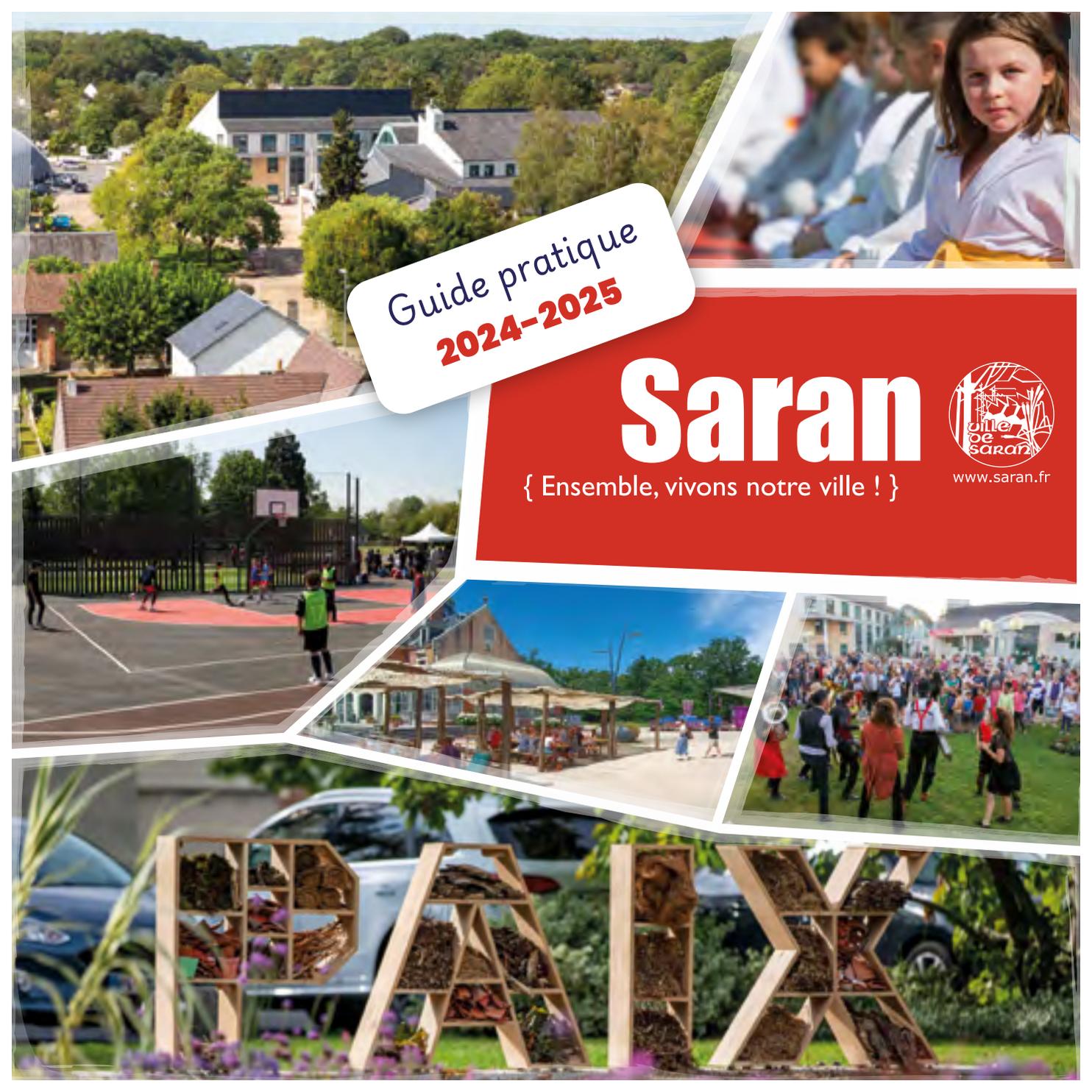
Guide pratique
2024-2025

Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }



www.saran.fr





**Société d'expertise comptable à taille humaine,
le cabinet vous accompagne au quotidien
dans la réussite de vos projets entrepreneuriaux.**

*Nous sommes organisés
en différents pôles de compétences*

- **Comptable**
- **Fiscal**
- **Juridique**
- **Social**
- **Patrimonial**

Un accompagnement à tous niveaux puisque nous travaillons en interprofessionnalité avec des professionnels indépendants au sein de nos locaux : LMDC – La Maison Des Conseils pour élargir l'éventail des services proposés.

Artisans, commerçants, professionnels libéraux, quelque soit la taille de votre entité juridique (individuel ou société voire groupe de sociétés), nous avons la solution appropriée pour vous conseiller au mieux. Nous restons à votre écoute.

Notre proximité saranaise, nos expertises et notre réactivité sont quelques-uns de nos atouts.

Retrouvez-nous à l'entrée de la **Zone de La Motte Pétrée**,
au **128 rue André-Charles BOULLE**

09 72 11 53 65 • www.altaireco-expertises.fr

Hâte de faire votre connaissance et ensemble, préparons demain...





Édito

Chères Saranaises, chers Saranais,

Ce guide pratique est bien plus qu'un simple recueil d'informations : **il est le reflet de notre engagement pour une ville dynamique, solidaire et résolument tournée vers le bien-être de ses habitants.**

Ce guide se veut un compagnon indispensable pour tous, que vous soyez nouvel arrivant ou habitant de longue date, afin de vous orienter dans les multiples services et activités de notre commune. Alors que de plus en plus de démarches administratives s'effectuent en ligne, nous faisons le choix de poursuivre l'édition d'un guide pratique qui permet à tout une partie de la population d'obtenir des informations sur ce que propose la commune. Les plus à l'aise avec les outils informatiques les trouveront également sur le site de la ville www.saran.fr.

Vous y découvrirez un panorama complet de notre commune : une présentation générale de Saran, ses associations, les professionnels de santé mais aussi tous les services municipaux.

Les services municipaux sont importants dans votre quotidien. Si depuis 20 ans le service public de proximité recule, c'est surtout parce que l'État se désengage de plus en plus. Que ce soit les agences de la CPAM, les bureaux de Poste, les Commissariats de proximité, les Trésoreries... Tous réduisent leurs horaires d'ouverture, ferment les uns après les autres, ou se regroupent soi-disant pour plus d'efficacité. Pourtant, nous en avons besoin, et tous les sondages montrent que majoritairement les Français sont très attachés au service public, qui est en première ligne pour la population au service de l'intérêt général.

Si on ajoute à cela, les baisses des dotations de l'État qui plombent les finances communales et ont de lourdes conséquences pour les projets de la ville et les prestations municipales, c'est une véritable désertification des services publics que nous vivons.

Malgré toutes ces difficultés, à Saran nous faisons le choix de maintenir notre service public municipal de proximité. À la mairie, vous trouverez toujours porte ouverte pour vous renseigner, pour vous accompagner, pour vous écouter. Parce que nous pensons que l'humain et la proximité vaudront toujours mieux qu'un numéro vert à appeler. Les services publics sont en effet le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, et un bien commun que nous défendons quotidiennement.

Je n'oublie pas également l'importance de nos associations, véritables piliers de la vie saranaise. Elles œuvrent sans relâche pour renforcer les liens sociaux, offrir des activités diversifiées, et soutenir ceux qui en ont le plus besoin. C'est aussi grâce à elles que Saran demeure une ville solidaire et vivante.

Je tiens bien sûr à remercier tous les annonceurs qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce guide. Leur présence montre le dynamisme économique et d'emploi de notre territoire ainsi que leur participation dans la vie municipale.

Ensemble, continuons à faire de Saran une ville où chacun trouve sa place, une ville où le service public reste un bien commun, et où la solidarité n'est pas un vain mot.

Bonne lecture à toutes et tous, et merci de contribuer à faire de Saran un lieu de vie qui nous ressemble.

Mathieu Gallois
Maire de Saran



Me Laure BOUTON SARL BOISSAY, COUROUBLE, BOUTON, LE DANTEC-DIVARD

Notaires Associés

452 rue de Montjoie – 45770 SARAN
Tél : 09 50 72 91 76 – Fax : 02 54 95 33 01
Courriel : laure.bouton@notaires.fr



Étude certifiée

SARAN (45), quartier centre ville, villa de 170 m² - 848 m² de terrain, alliant charme ancien et modernité avec design soigné et aménagement technologique, répartie sur deux niveaux avec pièces à vivre lumineuses ouvertes sur l'extérieur, cuisine américaine avec cheminée de style, salon, salle à manger spacieuse, suite parentale potentielle au rdc aménagée actuellement en espace détente et jeux, véranda chauffée avec vue imprenable sur la piscine et le jardin soigneusement aménagé. Trois chambres et un bureau, salle d'eau et toilettes indépendants à chaque niveau. Garage indépendant, buanderie, local technique, cave à vins et portail motorisé. DPE GES classe C.



399.900 euros honoraires de négociation à charge du vendeur



Ouvert
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h15
et de 13h à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h30
esatpinaud@centarpents.fr

Favorisez le partenariat équitable

Des solutions adaptées à vos besoins
dans le respect de l'environnement



Peinture
Rénovation



Menuiserie - Fabrication
Restauration
Vente d'allume-feu



Espaces verts
Travaux paysagers
Entretien & création

02 38 73 68 72

450, rue des Jonquilles - 45770 Saran

Nos activités

Menuiserie industrielle - Peinture industrielle - Sous-traitance industrielle (avec capacité de stockage)
Espaces verts - Imprimerie / reprographie (dont pelliculage et vernis 3D)

3 BRASSEURS
MICROBRASSERIE
RESTAURANT - BAR

-5€
SUR VOTRE ADDITION*

*OFFRE NON CUMULABLE. POUR TOUTE ADDITION SUPÉRIEURE À 20€, SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON.

LES MARDIS : 1 REPAS ADULTE ACHÉTÉ = 1 MENU ENFANT OFFERT**

3 BRASSEURS ORLÉANS SARAN
INFOS ET RÉSERVATIONS SUR WWW.3BRASSEURS.COM

**VOIR CONDITIONS EN RESTAURANT
POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR.
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Sommaire

07 Ma Ville

Conseil municipal, Carte d'identité de Saran, Histoire et toponymie de la Ville, Démocratie locale, Vie économique, Orléans Métropole, Ville solidaire

21 Démarches et formalités

37 Cadre de vie

Urbanisme - Habitat, Transports et déplacements, Environnement naturel

47 Enfance | Jeunesse

Petite Enfance, Scolaire, Espace famille, Accueil jeunesse

55 Solidarité | Santé | Seniors

Action sociale, Logement, Handicap, Seniors, Santé

65 Culture

École municipale de Musique et de Danse, Médiathèque, Galerie du château de l'Étang, Théâtre municipal de Saran, Atelier typographique, Agenda culturel Oyez !, Boîtes à livres, Espace Hugues-Sellini

71 Sport

Équipements sportifs municipaux, Sport municipal, Sport libre, Sport en club

77 Associations

Sportives, Santé / Solidarité, Culturelles / Loisirs, Amicales, Association de quartier, Anciens combattants, Groupe d'élus au sein du Conseil municipal

Retrouvez-nous sur



www.saran.fr



[@villesaran](https://www.instagram.com/villesaran)



[YouTube](https://www.youtube.com/Ville de Saran) Ville de Saran



[Mairie de Saran](https://www.linkedin.com/company/Mairie de Saran)



Direction de la publication **Maryvonne Hautin**, Maire de Saran

Rédaction **Service communication** de la ville de Saran

Photographies **Denis Vandevelde**, Service communication de la ville de Saran

Conception et Réalisation **Mairie Info** – 45 rue de l'Est • 92100 Boulogne-Billancourt

Tél : **01 46 05 36 36** Fax : 01 46 05 36 10 – info@mairieinfo.fr • www.mairieinfo.fr

Imprimerie spéciale de Mairie Info – Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2024

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois Mairie Info décline toute responsabilité pour les éventuelles omissions, imprécisions ou erreurs qui auraient pu s'y glisser.

DÉCOUVREZ NOS GARANTIES
SANTÉ - PRÉVOYANCE - ASSURANCE



Vos agences de proximité :

Orléans - 21 av. de Paris
Saran - 116 rue des Bergeronnettes
Montargis - 53 rue du Général Leclerc

Tél : **02 38 55 38 98**



Retrouvez toutes nos coordonnées sur :
www.mutuelledefranceunie.fr



MA BOUCHERIE D'À CÔTÉ

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

86 rue Charles Beauhaire 45 140 Saint-Jean-de-la-Ruelle - en face de la mairie

02.36.17.68.30 - **commande sms** au 06.15.38.78.46

Du Mardi au Samedi
7h30 - 12h30
15h00 - 19h00



Grande Variété de saucisses,
brochettes et viandes
marinées pour vos barbecues

Découvrez
nos
produits
maison

Rillons
Pâtés
Boudin Blanc
Boudin Noir
Etc...



www.maboucheriedacote.fr



Ma Ville

- Conseil municipal 8
- Carte d'identité de Saran 11
- Histoire et toponymie de la Ville 11
- Démocratie locale 13
- Vie économique 15
- Orléans Métropole 16
- Ville solidaire 18

Conseil Municipal

Le Maire



Mathieu Gallois
Maire,
Conseiller Départemental,
Conseiller Métropolitain

Le Conseil municipal
est l'assemblée délibérante élue,
chargée de régler, par ses délibérations,
les affaires de la commune.

Le Conseil municipal est élu pour 6 ans,
c'est lui qui élit le Maire et les adjoints.

Les adjoints



Christian Fromentin
Adjoint Restauration,
Entretien des locaux,
Action sociale,
Vice-Président
d'Orléans Métropole



Sylvie Dubois
Adjointe Finances,
Vice-Présidente de la Région
Centre-Val de Loire,
Conseillère Métropolitaine



José Santiago
Adjoint Espace public,
Patrimoine, Environnement



Catherine Hamon
Adjointe Santé,
Handicap, Accessibilité



Jean-Paul Vanneau
Adjoint Culture



Josette Sicault
Adjointe Petite Enfance,
Seniors



Fabrice Boisset
Adjoint Sport



Aziza Chair
Adjointe Enfance, Scolaire,
Jeunesse



François Mamet
Adjoint Dialogue social
et Ressources humaines

Les Conseillers Municipaux du groupe majoritaire



Maryvonne Hautin
Conseillère déléguée
Aménagement
Conseillère Métropolitaine



Thierry Berthelemy
Conseiller délégué
Scolaire



Olivier Renou
Conseiller délégué Sport



Philippe Dolbeault
Conseiller délégué
Patrimoine



Evelyne Raluy-Savoy
Conseillère déléguée
Associations culturelles



Marie De Carvalho
Conseillère déléguée
Action Sociale / Logement



Marie-Lise Laloue-Bigot
Conseillère déléguée
Restauration



Armelle Gelot
Conseillère déléguée
Petite Enfance



Patricia Bikondi
Conseillère déléguée
Culture



Alexis Boche
Conseiller délégué
Communication



Hoirda Zaghouani
Conseillère déléguée
Relais de quartiers



Khaled Bouchajra
Conseiller délégué
Vie des quartiers



Fanny Prévot
Conseillère déléguée Santé



Julien Badoni
Conseiller délégué
Urbanisme



Romain Suzzarini
Conseiller délégué
Environnement

Conseil Municipal

Les Conseillers Municipaux du groupe majoritaire (suite)



Gwenaëlle Boucher
Conseillère déléguée
Citoyenneté



Claude Vanthourenhout
Conseiller délégué
aux Seniors



Françoise Diaz
Conseillère déléguée
aux Affaires générales

Les Conseillers Municipaux du groupe d'opposition



Gérard Vesques
Conseiller Municipal
Conseiller Métropolitain



Patricia Morin
Conseillère Municipale



Esther Sebene
Conseillère Municipale



Alain Soubieux
Conseiller Municipal



Jannick Testé
Conseillère Municipale



Retrouvez les comptes rendus des séances des conseils municipaux et les tribunes libres des deux groupes politiques représentés au sein du conseil municipal dans "**Repères**" ou sur le site internet de la ville : www.saran.fr

Carte d'identité de Saran

Superficie

19,65 km²

Nombre d'habitants

16 679

Histoire et Toponymie de la Ville

Saran est loin d'être une ville sans histoire et l'on sait de façon certaine qu'elle a connu une occupation continue du II^e siècle avant J.C. jusqu'à aujourd'hui. Des vestiges mis au jour lors de divers travaux (Quatre Clés, Montjoie, Ancienne route de Chartres...) sont autant de témoignages de ce passé. Le nom de la commune a évolué au cours des siècles. De Siromagus, c'est-à-dire « long champ », dans sa forme primitive, il est devenu Serranus, Serannum, Sarannum, Sazannus ou Sarannum en latin médiéval puis Saram et Saren en vieux français.

Toponymie de la Ville

Certains noms de quartiers ou de rues ont une histoire :

La Médecinerie

Lieu où les moines préparaient les plantes médicinales. C'est également un lieu où furent découverts plusieurs fours de potier, des débris de poterie et objets en fer d'époque gallo-romaine/médiévale.

Vilpot

À l'origine, Vilpeau, quartier situé près de la léproserie aux Aydes. Les habitants appelaient les malades « gens à vilaine peau ».

Les Chimoutons

En cet endroit auraient été parqués les moutons en provenance de la Beauce. Ils y laissaient leurs déjections.



Retrouvez d'autres significations sur www.saran.fr/toponymie-de-la-ville

SMP RAVALEMENT

Tous travaux de rénovation



DEPUIS 1999

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Ravalement, Gouttière, Maçonnerie,
Isolation, Imperméabilisation,
Couverture, Toiture

TRAVAUX INTÉRIEURS

Peinture, Papier peint, Parquet, Carrelage,
Isolation, Revêtement de sol, Faïence



31 rue de Montaran • 45400 Fleury les Aubrais
02 38 77 99 80 • smp.ravalement@wanadoo.fr

www.smpravalement.fr

GERONDEAU

au rond-point des conseils !

- Bois & dérivés
- Menuiseries
- Carrelage
- Sanitaire
- Climatisation



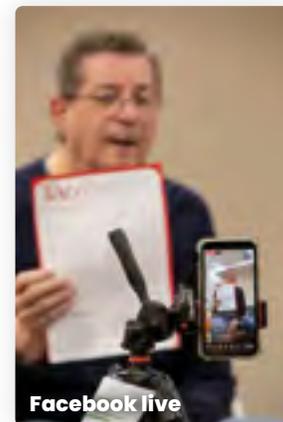
2123 RN 20 - 45774 Saran Cedex
Tél : 02 38 79 80 00

Démocratie locale

Les élus saranais attachés à l'écoute et au dialogue permanent avec leurs administrés, ont choisi de mettre en place des moments d'échanges et des outils pour permettre à tous de s'impliquer dans la vie de la commune.

Ces initiatives permettent aussi d'associer les citoyens aux réflexions concernant leur ville, de les accompagner dans leurs demandes et de répondre aux besoins exprimés.

- Les réunions, balades de quartiers « Parlons Saran ».
- Les réunions publiques sur les grands sujets municipaux et intercommunaux.
- Les outils numériques (Mon avis Citoyen, Facebook live).



Facebook live



Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que l'Agenda citoyen (élections, réunions avec les élus, consultations...) sur le site internet : www.saran.fr

Parlons Saran

Échangez régulièrement et en direct avec les élus saranais lors des « **Parlons Saran** » en Facebook live. Rendez-vous sur la page Facebook de la ville de Saran.

Les Rencontres Saranaises



La moitié du mandat municipal a été franchie en 2024 et comme elle s'y était engagée, la municipalité a décidé d'organiser un point d'étape avec les habitants :
« Les Rencontres Saranaises ».

L'objectif : revenir vers vous, vous rendre compte des actions et politiques municipales sur les 4 premières années de ce mandat, en faire le bilan, et se projeter collectivement sur l'avenir.

Les Rencontres Saranaises se sont déroulées du **12 mars au 18 juin 2024** et ont été parsemées de temps forts, de réunions publiques, d'échanges thématiques, de rendez-vous de proximité, devant les écoles ou sur le marché, avant une grande réunion de bilan à la Salle des Fêtes le 18 juin. C'est un moment fort de la vie démocratique et citoyenne de la commune au cours duquel habitants et nouveaux habitants, associations, entreprises ou encore personnel municipal ont pu s'exprimer sur leur ville.



Découvrez le bilan de mi-mandat et le bilan des Rencontres saranaises sur <https://saran.fr/les-rencontres-saranaises-2024>





Solutions énergétiques pour l'habitat

Ouverture du Show Room

Du lundi au vendredi

10h à 12h30 et de 14h à 19h

le samedi

10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**880 Route Nationale 20
45770 SARAN**



- ▶ Pompe à Chaleur
- ▶ Chaudière à Granulés
- ▶ Poêle à granulés
- ▶ Poêle à bois
- ▶ Chaudière à Bois
- ▶ Chauffe-eau thermodynamique
- ▶ Climatisation
- ▶ Panneaux solaires

02 18 69 31 40

contact.homeenergy45@gmail.com

www.home-energy45.fr



Notaire

Sophie BARRÉ-DARTOIS
Notaire

**517 Bis rue du Faubourg Banner
45770 SARAN**

02 38 84 42 66

À vendre

Maison à BOISSEAUX (45480)
sur terrain 159 m²



Rez-de-chaussée: entrée, salle de bains, chaufferie,
W.C., pièce de vie.
Étage: chambre, pièce, petit grenier.
Grenier au-dessus.
Garage élevé sur cave.
Cour.

Prix : 80.000,00 €

Vie économique

Aujourd'hui, plus de **650 entreprises** sont installées à Saran, employant plus de **13 000 salariés**.

Avec un rayonnement bien au-delà du périmètre communal, le dynamisme économique de Saran montre l'attractivité de notre ville, qui peut se vanter d'offrir deux fois plus d'emplois que d'actifs sur son territoire.

La vague de décentralisation des années 1960 qui amène de grosses entreprises (BNP, la GMF ou John Deere) à s'installer à Saran a joué un rôle d'essor du développement économique de la commune.



Viendra ensuite l'hypermarché Carrefour autour duquel s'est agrégé le plus dynamique centre commercial de la région. Une ampleur qui s'est renforcée avec l'ouverture de **la galerie marchande** puis l'extension « **Cap Saran – Le Parc** », qui attire de nombreuses enseignes à proximité et le long de la RD 2020.

En raison d'**une très bonne desserte routière** (A 10, RD 2020, RD 2060), **le secteur de la logistique** a naturellement choisi le territoire saranais avec **la zone Pôle 45** et son nœud routier connecté aux quatre coins de la France. En y créant la zone d'activités des **Sables de Sary** pour accueillir des PME, puis aujourd'hui **la zone artisanale de la Motte Pétrée**, le développement des petites entreprises locales se poursuit.

Pendant longtemps, l'ancien aérodrome a créé une enclave au cœur de la Ville. **La ZAC des Portes du Loiret**, portée par le Conseil départemental, regroupe aujourd'hui **plusieurs structures de santé et voit également l'arrivée d'un quartier alliant habitat et activités économiques** essentiellement tertiaires.

Les bassins d'emplois se répartissent également sur d'autres sites qui leur sont consacrés : **la zone d'activité des Vallées**, celle de **Montaran**, ainsi que celle de loisirs de **l'Orée de la Forêt**.



Le Pôle 45

L'activité économique saranaise couvre une large palette de domaines professionnels. Qu'il s'agisse d'industries, de commerces, de services de santé, de logistiques et transports. Mais aussi d'activités tertiaires, de services, hôtellerie, artisanat, loisirs...

Des projets, porteurs de centaines d'emplois, sont en train d'être finalisés sur la commune comme aux Portes du Loiret, où **l'immeuble Icare qui abrite 6 000 m² de bureaux va accueillir prochainement 500 à 550 emplois**. La réhabilitation **du site Quelle** va, pour sa part, **générer dans un futur proche 250 à 300 emplois** (bureaux, commerces, services...). Enfin, est fléchée à moyen et long terme, derrière l'Utom, **une zone d'urbanisation économique de trente hectares**.

Cette pluralité des entreprises permet de **développer l'emploi public ou privé, qualifié ou non** et propose ainsi à de nombreux saranais de travailler dans la ville où ils habitent. Car Saran est une ville où l'on vit, pas uniquement où l'on réside puisqu'aujourd'hui les gens veulent vivre près de leur emploi, d'où la nécessité de créer aussi de l'habitat.



Pour un projet d'installation à Saran,
contactez la Direction de l'Aménagement au **02 38 80 34 56**



Le SIVOM, première étape de l'intercommunalité

Saran fut l'une des 12 villes à s'engager dans la coopération intercommunale en créant dès 1964 le **SIVOM** (syndicat intercommunal à vocation multiple), avec au départ la destruction des déchets, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et les transports urbains.

Rejoint par huit autres communes au fil des années, le SIVOM se transforme en **Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO)** en 1999.



Pour une intercommunalité librement consentie

Avec 22 communes, la structure devient ensuite Communauté d'Agglomération aux pouvoirs plus étendus au détriment des communes. L'abandon du droit de veto qui permettait à une commune de s'opposer à un projet prévu sur son territoire fut une perte de souveraineté pour elles, tout comme la mise en place d'une taxe professionnelle unique qui a privé la ville de Saran des recettes de son dynamisme économique.

La Communauté Urbaine et la Métropole

Contre l'avis des élus saranais et de plus de 78 % des citoyens ayant voté en avril 2016 lors de la consultation publique, la Communauté d'Agglomération s'est transformée en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, puis 4 mois plus tard, évolua à nouveau vers un statut de Métropole.

Cette évolution a donc obligé les communes à transférer certaines de leurs compétences à l'intercommunalité.

Ainsi, l'espace public (voirie et une partie des espaces verts), la gestion de l'eau potable (voir rubrique Cadre de vie), le Plan Local d'Urbanisme et la totalité du développement économique sont désormais directement gérés par l'intercommunalité.

La commune est l'échelon adapté pour répondre aux besoins des habitants, alliant à la fois démocratie et proximité.

Saran défend une coopération intercommunale de projets reposant sur le volontariat des communes, librement consentie et non imposée.

En 2020, la ville de Saran a retrouvé une vice-présidence au sein de l'exécutif d'Orléans Métropole et confirme ainsi son souhait de prendre part à la coopération intercommunale, sans pour autant renier ses éventuels points de vue critiques.

Les compétences métropolitaines

Aujourd'hui, Orléans Métropole gère les compétences suivantes :

(pour voir les démarches et les contacts de la Métropole, rendez-vous à la rubrique « Démarches et Formalités » p 21)

Déplacements et mobilités

- Plan de déplacement urbain
- Mobilités douces
- Transports en communs (bus, tram...)

Environnement et cadre de vie

- Gestion des déchets
- Lutte contre la pollution de l'air
- Nuisances sonores
- Maîtrise de l'énergie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Habitat et politique de la ville

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement
- Contrat de ville
- Gens du voyage

Développement économique, social et culturelle

- Zones d'activités économiques
- Emploi
- Commerce
- Enseignement supérieur
- Recherche
- Tourisme
- Accompagnement du commerce de proximité
- Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Services d'intérêt collectif

- Assainissement
- Eau potable
- Crématorium
- Contribution à la transition énergétique
- Réseau de chaleur et de froid urbain
- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Défense incendie
- Infrastructure de charge des véhicules électriques

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale
- Aménagement d'espaces, de voies et aire de stationnement
- Plan local d'urbanisme métropolitain
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Gouvernance et aménagement des gares



Gestion des déchets



Assainissement



Travaux canalisations



Points d'apport volontaire

Saran, ville solidaire

La ville de Saran s'est résolument inscrite depuis plusieurs dizaines d'années, à travers ses différents engagements, dans de nombreuses actions solidaires.



Don au Secours Populaire

Solidarité locale

Cet engagement se manifeste concrètement au quotidien dans la conduite des politiques municipales en matière d'**éducation**, de **culture**, de **sport** ou de **social**. De plus, la ville soutient les actions d'associations qui font résonance à l'esprit fraternel et solidaire porté par la municipalité.

Ainsi, en 2023 et 2024, **le Secours Populaire** et **Les Restos du Cœur** ont bénéficié de subventions annuelles ou exceptionnelles approuvées par le conseil municipal. La ville met également à disposition des moyens techniques ou des locaux, pour favoriser leurs missions, d'accueillir les bénéficiaires ou de stocker des denrées et du matériel. De plus, les associations bénéficient des repas retournés des satellites municipaux et d'éventuelles surproductions pour en assurer la distribution à des personnes en difficulté.

En leur mettant à disposition des locaux municipaux pour préparer leurs actions, la ville soutient aussi les associations « **Les Mains Tendues** » et « **RDV Solid'R** » qui interviennent auprès des personnes sans-abri ou en grande précarité dans l'agglomération orléanaise.

Régulièrement, les autres associations ou organisations saranaises sont également soutenues, comme **Un Arc en Ciel Pour Clara**, **Le Ptit Marc**, **Handi Danse** ou **les foyers de structures pour handicapés** présentes sur Saran.

Ainsi, à chaque initiative municipale, les recettes sont entièrement reversées à une association solidaire.

Le CCAS de la ville

Le **Centre Communal d'Action Sociale** a pour mission d'aider les habitants en difficulté à faire face aux aléas de la vie (veuvage, difficultés financières, chômage...).

Son rôle est d'accompagner la personne ou la famille, considérée dans sa globalité, vers l'autonomie et de lui permettre de retrouver dignité et responsabilité.

Dans ce cadre, et toujours avec la préoccupation de permettre aux familles de recréer des liens, le CCAS de Saran attribue différentes aides et organise différentes actions.



Actions éducatives avec l'association Les Mains Tendues



Solidarité internationale

Attachée à la solidarité internationale, la ville de Saran répond régulièrement à des appels d'urgence lorsque des populations sont victimes de catastrophes naturelles majeures. Des subventions d'un montant équivalent à 20 centimes par Saranais sont régulièrement versées pour ces aides d'urgence.

Ainsi, en juin 2024, le conseil municipal a approuvé une contribution de **3 320 € en faveur de l'UNRWA** pour son action humanitaire vitale en direction des populations civiles bombardées de la bande de Gaza.

En janvier 2024, ont été votées l'adhésion et l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **3 120 € à SOS Méditerranée France**, qui œuvre en mer auprès des migrants pour éviter de nouveaux drames humains.

Les années précédentes, des subventions ont été versées au Secours Populaire pour **secourir les sinistrés du séisme au Maroc (2023), des incendies en Grèce et Algérie comme du tremblement de terre en Haïti (2021) ainsi que de l'explosion du port de Beyrouth (2020).**

Plus particulièrement, en 2022, la ville de Saran s'est

fortement mobilisée pour venir en aide à **la population ukrainienne**, victime de l'agression militaire russe. En mars de cette même année, le conseil municipal a accordé deux subventions exceptionnelles de **5 000 € en faveur de la Protection civile et du Secours Populaire à destination des réfugiés ukrainiens** contraints de fuir leur pays et la guerre. Comme elle l'avait fait avec une famille de réfugiés syriens il y a plusieurs années, la municipalité a décidé de mettre à disposition deux logements municipaux au sein du Foyer Georges-Brassens **qui ont abrité pendant plus d'un an plusieurs familles ukrainiennes**. Surtout, au printemps 2022, de nombreux Saranais et Saranaises ont déposé en mairie ou auprès d'associations des produits d'hygiène qui ont été acheminés notamment en Pologne pour faciliter l'accueil des réfugiés venus d'Ukraine.

Enfin, depuis une vingtaine d'années, **Saran a aidé à plusieurs reprises la ville cubaine de Bauta** par le biais des associations Saran-Bauta et France-Cuba Loiret, afin de témoigner concrètement sa solidarité avec la population, durement touchée par les pénuries alimentaires et de médicaments résultant de l'embargo illégal imposé à l'île depuis 1962 par les Etats-Unis.



La municipalité de Saran a fait le choix de ne pas instituer de jumelages formels avec des villes étrangères mais de privilégier un soutien concret et direct aux initiatives lancées dans le domaine international par les structures et associations culturelles ou sportives saranaises. Ainsi, en 2018, la Ville a soutenu la création participative « Kif-Kif » menée par le Théâtre de la Tête Noire avec des jeunes comédiens amateurs de Saran et de Sintra au Portugal.

Spécialiste Immobilier Estimation • Achat • Vente




Dr HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

Stéphanie Girard
Votre conseiller immobilier à Saran (45)

06 65 38 89 40
stephanie.girard@drhouse-immo.com



SARAN
FERMETURES

Sébastien Debout
Vôtre artisan

Porte d'entrées, Portes de garages
Portails, Clôtures, Pergolas
Stores, Volets roulants
Fenêtres PVC. et ALU ...



S.A.R.L. 62, rue des Mésanges - 45770 Saran
06 66 57 45 46 - mingueseb@gmail.com
www.saran-fermetures.com



Sébastien FILLION

- 60 vins en 5 & 10 litres
- Vins de Domaine / Champagnes
- Cave à Whiskies
- Rhums
- Espace Cadeaux
- Prêts de fûts & tireuses à bière pour soirées et réceptions

dégustation & découvertes
www.saran.intercaves.fr

327 RN 20 - SARAN
02 38 81 23 53



EUROVIA

Partenaire des territoires, Eurovia (VINCI Construction) développe des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien d'infrastructure de transport et d'aménagements urbains.



Agence d'Orléans
Mue du Onze Octobre - 45 404 FLEURY LES AUBRAIS
02 38 70 77 77 - etudes.orleans@eurovia.com
jobs.vinci.com

www.eurovia.fr



Démarches & formalités





Mairie de Saran

Place de la Liberté • 45774 Saran Cedex
02 38 80 34 00 • courrier@ville-saran.fr

Horaires

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-16h30
Samedi : 8h30-12h





Démarches & formalités

A comme...

• Accueil d'un étranger

Si vous envisagez d'accueillir un parent ou un ami originaire d'un pays autre que les 26 États européens, vous devez remplir une attestation d'accueil. Cette démarche ne concerne que les visites privées ou familiales, inférieures à 3 mois.

Où s'adresser ?

Action sociale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 20 • ccas@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Actes d'état civil

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

1 \ Acte de Naissance (gratuit)

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, qui peut en faire la demande ?

- La personne majeure concernée par l'acte, son représentant légal, son conjoint ou son partenaire de Pacs.
- Les ascendants (parents, grands-parents)
- Leurs descendants (enfants, petits-enfants) majeurs

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de naissance en indiquant les nom, prénom et date de naissance de la personne concernée par l'acte, les noms et prénoms des parents de la personne dont vous demandez l'acte de naissance ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.

2 \ Acte de Mariage (gratuit)

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, qui peut en faire la demande ?

- Chacun des époux
- Leurs ascendants (parents, grands-parents)
- Leurs descendants majeurs (enfants, petits-enfants).

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de mariage en indiquant la date de mariage, les nom, prénom, date et lieu de naissance des personnes concernées par l'acte, ainsi que les noms et prénoms de leurs parents ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.



DUVAL
ÉLECTRICITÉ

INSTALLATION
ENTRETIEN
DÉPANNAGE

02 38 72 11 91

119 rue de Champigny
45140 INGRE



Email : contact@duvalelec.fr

Site : www.duval-elec.fr

VENTILATION

CLIMATISATION

POMPE À CHALEUR

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

ANTENNE TV / SAT

DOMOTIQUE



YOU GREEN 2 DERNIÈRES OPPORTUNITÉS

TRAVAUX EN COURS



À **Saran**,
votre **appartement neuf 3 pièces**,
au plus proche de vos habitudes.

02 40 37 74 33
edouarddenis-immobilier.com

EDOUARD
D Denis

SAS EDMP-Centre - RCS 879 769 131 - Illustration non-contractuelle - Crédit : S. Bazille - 05/24

NOUS TENONS À **REMERCIER**
CHALEUREUSEMENT
TOUS LES ANNONCEURS PRÉSENTS
QUI ONT PERMIS L'IMPRESSION
DU GUIDE PRATIQUE DE SARAN

3 \ Acte de décès (gratuit)

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt en indiquant la date du décès, les nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne concernée par l'acte ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.

• Animal errant

Pour signaler un animal errant, vous pouvez prévenir les policiers municipaux qui se chargeront de le déposer à la SPA. Les responsables des animaux errants sont passibles d'une amende de 35€ pour un chien. Pour les chats, se référer à l'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Service assainissement collectif

Où s'adresser ?

- Accueil physique

L'eau d'Orléans Métropole

1 rue Jacques Dufresne • 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

- Accueil téléphonique

02 38 78 49 49

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

En cas d'urgence technique en dehors des horaires d'ouverture :

06 20 77 81 59

infos.assainissement@orleans-metropole.fr

- Adresse postale

L'eau d'Orléans Métropole

Espace Saint-Marc

5 place du 6 Juin 1944

CS 95801

45058 Orléans Cedex 1

• Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Où s'adresser ?

- Accueil téléphonique

06 79 71 32 93

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

spanc.orleansmetropole@suez.com

- Adresse postale

L'eau d'Orléans Métropole

26 rue de la Chaude Tuile

CS 31109

45001 Orléans Cedex 1

C comme...

• Casier judiciaire (BULLETIN N°3)

Pour une copie intégrale ou un extrait

Pièces à fournir : Copie de la Carte nationale d'identité, du passeport ou du livret de famille.

Où s'adresser ?

Casier judiciaire national

44317 Nantes Cedex 3

Gratuit - Formulaire Cerfa n°10071*14

Demande à effectuer par courrier postal ou sur le site du Ministère de la Justice

www.casier-judiciaire.gouv.fr

• Cimetières

Secrétariat : 02 38 80 34 03 • Fax : 02 38 80 35 51

• Cimetière intercommunal des Ifs

1251, rue de Pimelin

Horaires d'ouverture (ouverture du portillon, accès piéton uniquement) :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h-20h

- Le 1^{er} novembre : 8h-18h

- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h-17h

• Cimetière communal du Bourg

2275, Ancienne route de Chartres

Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h-20h

- Le 1^{er} novembre : 8h-18h

- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h-17h

• Cimetière communal des Aydes

265, Ancienne route de Chartres

Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h-20h

- Le 1^{er} novembre : 8h-18h

- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h-17h

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• CONCILIATRICE DE JUSTICE

Uniquement sur rendez-vous au 02 38 80 35 22

• Déchetterie

Rue Marcel-Paul – Saran • 02 38 73 07 57



Horaires d'ouverture période haute
(de mars à novembre) :

- Lundi : 14h-18h30
- Du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h30
- Dimanche : 9h-13h

Horaires d'ouverture période basse
(de décembre à février) :

- Lundi : 14h-17h30
- Du Mardi au Vendredi : 10h-12h / 14h-17h30
- Samedi : 9h-12h / 14h-17h30
- Dimanche : 9h-12h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

L'inscription gratuite pour accéder aux déchetteries et végé'tri est obligatoire depuis le 1^{er} mars 2024. L'accès est réservé aux particuliers et professionnels des 22 communes de la métropole.

Déchets non acceptés

- Ordures ménagères ; cadavres d'animaux ; carcasses de véhicules ; produits dangereux ou explosifs.
- Les végétaux peuvent maintenant être déposés à la Végé'tri située Allée de la Vente Maugars (voir détails rubrique Végé'tri)

Professionnels

L'accès aux professionnels est interdit le samedi à partir de 14h ainsi que le dimanche. La carte d'accès aux professionnels est obligatoire pour accéder au site.

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets
02 38 56 90 00 • qualifiedechets@aglo-orleans.fr
www.orleans-metropole.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h

Pour toutes demandes ou réclamations, utiliser le formulaire :
<https://www.orleans-metropole.fr/contact/gestion-des-dechets>

• Déchets verts – Collecte

(à destination des Seniors)

Orléans Métropole organise une collecte des déchets verts une fois par mois pour les personnes de 75 ans et plus, les personnes invalides ou à mobilité réduite.

Inscription à la mairie de Saran ou en ligne sur www.orleans-metropole.fr rubrique « collecte des végétaux »

Pièces à fournir : 1 pièce d'identité ; 1 justificatif fiscal au nom du bénéficiaire (avis d'imposition sur le revenu, taxe foncière ou taxe d'habitation) ; 1 carte d'invalidité ou la carte européenne de stationnement en cours de validité.

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets
02 38 56 90 00 • www.orleans-metropole.fr

• Déchets – Collecte

Selon votre secteur d'habitation sur Saran, les jours de collectes sont différents. Pour connaître vos jours de collectes, connectez-vous au site internet d'Orléans-Métropole et consultez la carte interactive en inscrivant votre adresse.

triermondechets.orleans-metropole.fr

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets
02 38 56 90 00 • www.orleans-metropole.fr

• Déclarer un décès

Se présenter à la mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.

Pièces à fournir : livret de famille ou tout autre pièce concernant le défunt (carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport...); le certificat médical établi par le médecin.

Où s'adresser ?

État civil
Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04
etatcivil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30
Samedi : 8h30-12h

• Déjections canines

Pour assurer la salubrité et l'hygiène sur l'espace public, les espaces verts, parcs, jardins et espaces de jeux ouverts aux enfants, un Arrêté du maire autorise la Police municipale à verbaliser les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens (R634-2 du code pénal : 135€).

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux, hors accès des habitations et des abribus.

Des bornes « Toutounet » distribuant des sacs pour ramasser sont installées dans différents lieux à travers la Ville.

Où s'adresser ?

Police municipale
Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74
police@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, sans l'autorisation des personnes ayant la jouissance du lieu. Cette infraction est passible d'une amende de 135€ prévue par l'article R.634-2 du code pénal de l'article régissant le dépôt d'immondices.

Où s'adresser ?

Police municipale
Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74
police@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

• DICRIM

Le Dicrim est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. À disposition de tous les Saranais, ce document permet de vous informer des mesures prises en cas d'incident majeur à Saran et des règles à respecter.

Où s'adresser ?

www.saran.fr/dicrim
Accueil de la mairie
Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30
Samedi : 8h30-12h

E comme...

• Eau : fuite – raccordement au réseau d'eau

C'est la régie publique de l'eau d'Orléans-Métropole qui assure à présent la production et la distribution de l'eau potable sur Saran.

Si vous constatez une fuite d'eau potable sur la voie publique ou si vous avez un doute sur une fuite au niveau de votre compteur d'eau, contactez la Régie de l'Eau d'Orléans Métropole. Toute fuite en aval du compteur reste de la responsabilité et à la charge de l'abonné.

Les demandes de branchement d'eau, de raccordement et de fermeture de compteur doivent également se faire auprès de ce service.

Pensez à prévenir le service des Eaux de votre départ, car vous continuez à être redevable des consommations et taxes tant que vous n'avez pas résilié votre abonnement.

Où s'adresser ?

Service public de l'eau potable L'eau d'Orléans Métropole

• Accueil physique
24 bis rue Jean Gabin • 45400 Fleury-les-Aubrais
Le lundi : 9h-17h • Du mardi au vendredi sur rendez-vous

• Accueil téléphonique
02 38 25 02 02
Du lundi au vendredi : 9h-17h
En cas d'urgence technique
en dehors des horaires d'ouverture
07 61 43 77 63

• Adresse postale
L'eau d'Orléans Métropole
Espace Saint-Marc
5 place du 6 Juin 1944
CS 95801
45058 Orléans Cedex 1

infos.eau-saran@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr



• Enseigne – autorisation préalable à l'installation d'enseigne

L'installation d'enseigne est une réglementation par Le Code de l'environnement et du RLPm.

Pièces à fournir en 3 exemplaires au dossier administratif établi à l'aide de l'imprimé Cerfa n°14798*01 : (art 30-2 du décret n°96-946 du 24 octobre 1996 modifiant le décret 80-923 du 21/11/80 et le décret 82-211 du 24/02/82)

- Identité du demandeur.
- Plan-masse du terrain support de ou des enseignes avec une échelle permettant de connaître le positionnement côté des éléments par rapport aux limites séparatives et aux bâtiments.
- Représentation graphique des enseignes, cotées en trois dimensions.
- Mise en situation des enseignes.
- Préciser comment les enseignes et totems seront éclairés.
- Autorisation du propriétaire si c'est une nouvelle installation.

Où s'adresser ?

Aménagement – Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 55 • amenagement@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Établissements recevant du public

« Un Établissement Recevant du Public » est un bâtiment dans lequel des personnes extérieures sont admises. Toutes constructions, modifications ou aménagements intérieurs doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une demande d'autorisation de travaux.

Un dossier spécifique est à déposer en mairie, et après avis des services instructeurs, un Arrêté d'autorisation de travaux est délivré.

À la fin des travaux et pour être autorisé à ouvrir, l'établissement, l'exploitant de tout ERP à l'exception des 5^e catégorie sans locaux à sommeil, doit demander au maire le passage de la commission de sécurité.

Où s'adresser ?

Services techniques

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 62 • techniques@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi 8h30- 12h et 13h-16h30

F comme...

• FEUX DE JARDIN

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 9 juin 2017, le brûlage des résidus de jardin est interdit. Les déchets doivent être déposés à la déchetterie ou mis en dépôt aux fins de compost. Cette infraction est passible d'une amende de 135€ prévue par l'article R541-78 alinéa 1, du code de l'environnement.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Pièces d'identité – carte nationale d'identité et/ou passeport

1^{ère} demande ou renouvellement

Uniquement sur rendez-vous au **02 38 80 34 01**
ou sur www.saran.fr Rubrique « cartes d'identité et passeports »
Présence obligatoire de l'intéressé(e).

Pièces à fournir :

consulter www.service-public.fr le site de la Ville ou en mairie.

Validité

- 10 ans pour les cartes nationale d'identité (majeur ou mineur)
- 10 ans pour les passeports effectués pour les personnes majeures
- 5 ans pour les passeports effectués pour les mineurs

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 00 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h



• Identité numérique

Saran fait partie des mairies pouvant certifier votre identité numérique (pour l'application France identité)

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

www.saran.fr

<https://france-identite.gouv.fr>

• Inscriptions scolaires 2024-2025

À partir de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire.

Quand ?

Les pré-inscriptions s'effectuent en janvier et février pour la prochaine rentrée.

Comment faire ?

Se présenter à l'Accueil de la mairie, dès le mois de janvier pour la pré-inscription (obligatoire). Inutile si l'enfant passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, en étant déjà scolarisé à Saran.

Quels documents ?

Livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois (Edf, Eau...).
Si l'enfant est le premier de votre famille à être scolarisé ou pour toute nouvelle arrivée, merci de fournir également : Carnet de santé et assurance de l'enfant ; l'avis d'imposition N-2 ; si séparation : extrait de jugement pour la garde des enfants et pension alimentaire ; si enfant majeur à charge : attestation de scolarité ou attestation Pôle Emploi ou avis de notification de la décision MDPH en cas d'invalidité ; si changement de votre situation familiale (ou autre) dans les 2 ans, d'autres justificatifs vous seront demandés.

Dérogation scolaire

Procédure exceptionnelle visant à formuler une demande de changement d'école dûment justifiée, dans la limite des capacités d'accueil de chaque école. Retrouvez les formulaires de demande de dérogation sur le site internet de la Ville <http://www.saran.fr/inscriptions-dans-les-ecoles>

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Insectes – abeilles

Pour la sécurité de tous et dans l'intérêt apicole, des associations spécialisées ont organisé un système permettant de récolter des essaims d'abeilles sauvages. Ce système repose sur des apiculteurs volontaires qui sont prêts à se déplacer pour récolter les essaims sauvages, si les conditions de sécurité le permettent.

Où s'adresser ?

Site de l'Association apicole Région Centre <https://adapic.adafrance.org>

Jacques Valentin **06 82 15 52 57**
Antoine Quey **06 75 40 54 94**
Jean-Claude Graveron **02 38 43 39 07**
Jean-Michel Piet **06 18 92 51 40**
Eirik Joly **02 38 61 06 06**

• Insectes – nid de guêpes ou frelons

Si vous constatez un nid de guêpes ou de frelons sur votre terrain, contactez une entreprise spécialisée en désinsectisation.

Cette action est à la charge du propriétaire.

Où s'adresser ?

Seror – 9 rue des Muids – 45140 Ingré
02 38 75 35 82 • contact@seror-deratisation.com

S.T.F Hygiène

380 rue Francis-Perrin – 45770 Saran
07 86 06 28 46 • stfmerau2@gmail.com

L comme...

• Listes électorales – inscription



Inscription possible à l'accueil de la mairie jusqu'au 6^e vendredi précédant un scrutin en mairie. Possibilité de la faire en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie.

À noter

Vous avez la possibilité de voter par procuration en désignant une personne qui pourra voter à votre place en cas d'absence lors du scrutin.

Informations et démarches en ligne : sur www.saran.fr/vote-par-procuration ou sur maprocuration.gouv.fr

Pièces à fournir : Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité ; justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Livret de famille – duplicata (gratuit)

En cas de divorce, de changement de votre état civil, de perte ou de vol, il est possible de solliciter un duplicata de votre livret de famille.

Pièces à fournir : le formulaire complété et signé, un justificatif d'identité et de domicile.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Logement social – demande

Remplir le Cerfa n°14069*05 « Demande de logement social », disponible sur le site www.maisonhabitat.oreans-metropole.fr

Demande à renouveler tous les ans.

Où s'adresser ?

À déposer à la **Maison de l'Habitat**

16, rue Jeanne d'Arc – 45000 Orléans

02 38 68 10 40

M comme...

• Marchés publics

Pour prendre connaissance des appels d'offres lancées par la mairie de Saran, consultez le site www.ville-saran.fr rubrique « marchés publics ».

Où s'adresser ?

Service Assurances et Commande publique

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 54 • acp@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Se marier

Pour pouvoir se marier il faut remplir certaines conditions

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans (des dispenses peuvent être accordées par le procureur de la République).
- Ne pas être engagé dans un autre lien matrimonial
- Les futurs époux doivent se présenter dans la commune où l'un des deux réside, ou l'un de leurs parents a son domicile ou sa résidence établie depuis 1 mois minimum.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h



Salle des mariages

N comme...

• Déclarer une naissance

Se présenter à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat d'accouchement ; déclaration de naissance complétée et signée, le cas échéant la déclaration de choix de nom complétée et signée ; pièces d'identité des parents ; 1 justificatif de domicile au nom et prénom du père si celui-ci n'a pas fait de reconnaissance anticipée ; le livret de famille ou si vous êtes mariés et que vous n'avez pas de livret de famille, votre acte de mariage.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Certificat de nationalité française

Greffé du tribunal d'instance du domicile ou service Nationalités

44 rue de la Bretonnerie • 45000 Orléans

Gratuit

Demande à effectuer par courrier postal ou sur le site www.service-public.fr

Pièces à fournir : Copie intégrale d'acte de naissance + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + 1 pièce d'identité en cours de validité.

• Nuisances - bruits de voisinage et engins bruyants « tapage »

L'Arrêté municipal du 23 juin 1998 régleme les jours et horaires pendant lesquels certaines activités bruyantes de bricolage ou jardinage sont autorisées :

- Les jours ouvrables : 9h-12h / 13h30-19h30
- Les samedis : 9h-12h / 15h-19h
- Les dimanches et jours fériés : 10h-12h

Si vous organisez une fête, pensez à prévenir vos voisins les plus proches.

Si vous possédez des animaux, en particulier des chiens, vous êtes tenus de prendre toutes les mesures pour éviter une gêne pour le voisinage. Vous devez également limiter le niveau sonore des appareils et dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, ainsi que le bruit du réglage des moteurs. Les barbecues sont interdits par Arrêté municipal sur les espaces publics (lac, square...).

Cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 180€.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

O comme...

• Objets perdus à Saran

Tous les objets trouvés sur le territoire de la commune (lieux publics, commerces...) sont enregistrés et stockés au service de la Police municipale pendant 1 an, avant d'être remis aux services de l'État.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Vous souhaitez installer sur le domaine public communal, un échafaudage, déposer une benne... la demande doit se faire au moins 3 semaines à l'avance.

Demande en ligne sur

<http://www.ville-saran.fr/demande-d-autorisation-d-occupation-du-domaine-public>

Où s'adresser ?

Services techniques

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 61 • techniques@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Si vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, pensez à faire surveiller votre habitation par la Police municipale. Il faut pour cela prévenir dès que possible avant votre départ en vous inscrivant sur www.saran.fr, rubrique « Opération tranquillité vacances », ou directement au bureau de la Police municipale. Lors de votre inscription, bien préciser la plaque d'immatriculation de votre véhicule, si celui-ci reste stationné plus de 7 jours sans bouger sur l'espace public.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h



• Parrainage civil

Le baptême républicain (appelé également « baptême civil ») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif et n'a donc pas de valeur juridique. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

L'engagement que prennent les parrain et marraine de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Formalités

Vous devez vous présenter au service État civil de la mairie au moins un mois et demi avant la date choisie, muni de :

- Votre livret de famille sur lequel figure l'enfant
- L'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois
- La photocopie des cartes d'identité des parrain et marraine
- Une preuve de domicile
- La photo des pièces d'identité des parents
- Formulaire de demande complété et signé

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• PACS

Pièces à fournir : 1 justificatif d'identité en cours de validité pour chaque partenaire ; l'acte de naissance de chaque partenaire datant de moins de 3 mois (si le document vient de l'étranger il devra dater de moins de 6 mois, être traduit par un traducteur assermenté le cas échéant, être légalisé ou apostillé) ; le Cerfa N°15725*03 de déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ; la convention type de PACS Cerfa N°15726*02.

Des pièces complémentaires devront être fournies si un des partenaires est de nationalité étrangère, ou en cas de veuvage ou de divorce (voir détail sur www.saran.fr)

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Paternité - reconnaissance anticipée

Peut être faite avant la naissance de l'enfant pour les parents non mariés.

Principe

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la filiation maternelle s'établit automatiquement à l'égard de la mère par l'indication de son nom dans l'acte de naissance de son enfant. Elle peut toutefois reconnaître ce dernier avant sa naissance, seule ou conjointement avec le père.

Pièces à fournir : 1 pièce d'identité ; 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance de loyer non manuscrite, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe...).

Afin d'éviter toute erreur dans la rédaction de l'acte, il est conseillé de vous munir d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille sur lequel vous apparaissez (le vôtre si vous avez déjà des enfants sinon celui de vos parents).

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Permis de construire

Obligatoire pour toute construction, même sans fondations, ayant une surface de plancher supérieure à 20 m² : maison, annexe séparée (sauf extension, voir déclaration préalable).

Si la surface de plancher et/ou l'emprise au sol dépasse 150 m², le recours à l'architecte est obligatoire.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13406*09 ou 13409*09 dans la rubrique « logement » du site internet

www.service-public.fr/formulaires

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique

<https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Permis de construire en cours de validité modification

S'applique à un permis de construire en cours de validité (valable 3 ans à compter de sa délivrance, passé ce délai il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an), si vous souhaitez modifier le permis préalablement délivré.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13411*09 dans la rubrique « Logement » du site internet www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique

<https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Permis de démolir

Obligatoire pour tout projet de démolition, même partielle.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°13405*07 dans la rubrique « Logement » du site internet www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.oreans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement – Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Publicité – déclaration préalable

La publicité est réglementée à la fois par le Code de l'environnement et par le Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm), document annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) qui peut être consulté sur le site de la Ville. Tout panneau publicitaire installé, remplacé ou supprimé doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Formulaire à télécharger Cerfa N°14799*01

Où s'adresser ?

Aménagement – Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 55 • amenagement@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Problème technique sur la commune Signaler

Si vous constatez un problème sur la commune : voirie, éclairage, dégradation... vous pouvez utiliser le formulaire en ligne pour le signaler

<http://www.ville-saran.fr/signaler-un-probleme-technique-dans-la-ville>

• Puits et forages privés

Depuis 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Les ouvrages qui existent doivent également être déclarés. La déclaration répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique :

- Elle permet de recenser les ouvrages et de contrôler leur bonne réalisation pour maîtriser l'impact des prélèvements sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.
- Elle a pour objet de prévenir une contamination du réseau public de distribution d'eau potable. En effet, l'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés.

Où s'adresser ?

Services Techniques

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 61 • techniques@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

Q comme...

• Quotient familial

Pour bénéficier de prestations municipales (restauration scolaire, écoles de musique, danse, sport, accueils périscolaires...), vous devez établir un dossier de quotient familial.

Pièces à fournir : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité...); livret de famille; avis d'imposition N-2; si séparation : extrait de jugement pour la garde des enfants et pension alimentaire; si enfant majeur à charge : attestation de scolarité ou attestation Pôle Emploi, ou avis de notification de la MDPH en cas d'invalidité; si votre situation familiale, professionnelle (ou autre) a changé depuis 2 ans, d'autres justificatifs vous seront demandés.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

R comme...

• Recensement citoyen (obligatoire)

Tout jeune de nationalité française (fille ou garçon) doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle peut être effectuée en ligne www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie.

Pièces à fournir : Pièce d'identité en cours de validité, livret de famille.

Plus de renseignement

www.ville-saran.fr/recensement-citoyen-obligatoire

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Recensement de la population

Tous les ans en janvier-février, la commune procède au recensement d'une partie des habitants de Saran, en collaboration avec l'Insee.

Ce recensement est obligatoire.

Où s'adresser ?

Direction générale des services

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 34 74 • courrier@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

• Réservation de salles municipales

La mairie loue ses salles municipales aux Saranais ou aux associations, pour différents usages (Annexes du château de l'Étang, salle du lac de la Médecinerie, salle Marcel-Pagnol...).

Renseignement

www.ville-saran.fr rubrique « demande de salle »

Où s'adresser ?

Mairie – Direction de l'Éducation et des loisirs

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 18

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

S comme...

• Stationnement

À Saran, le stationnement se fait, sauf indication contraire, sur la rue en stationnement unilatéral alterné. C'est à dire que les voitures sont garées coté impair entre le 1^{er} et le 15 du mois, et du côté pair entre le 16 et le 31.

Dans les zones bleues, la durée de stationnement autorisée à Saran est indiquée sur les panneaux entre 9h et 12h et entre 14h et 18h. En dehors de ces horaires, le stationnement est libre.

Soyez attentif, l'amende est de 35€ si le disque bleu n'est pas apposé ou si la durée de stationnement est dépassée. L'article 417 11 du Code de la route prévoit une amende de 135€ pour un stationnement sur un trottoir, ainsi qu'une mise en fourrière.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Subvention pour les associations – Demande

Les associations saranaises ont la possibilité de demander une subvention à la mairie en remplissant un dossier mis à leur disposition sur www.ville-saran.fr rubrique « demande de subvention ».

Où s'adresser ?

Mairie – Direction des Finances

02 38 80 34 88 • subvention.association@ville-saran.fr



T comme...

• Taille des haies

Les haies vives, les arbres ou arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantée en bordure de voies publiques ou privées, peuvent être sources de danger. Ces végétaux peuvent masquer la visibilité des automobilistes, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou piétons. Il est donc demandé dans l'esprit de la réglementation du Code général des collectivités territoriales, du Code de la voirie et pour le plus grand respect de chacun, de tailler ou élaguer toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas les fils conducteurs aériens (Edf, Télécom, éclairage public). En cas de non-respect de cette réglementation, l'article R.116-2 du Code de la voirie routière prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30-20h • Samedi : 8h30-12h

• Trottoir - Abaissement

Vous souhaitez abaisser le trottoir devant votre entrée de garage ? Vous devez en faire la demande par courrier ou par mail à Orléans Métropole.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole - Pôle Nord

Place du 6 juin 1944 - 45058 Orléans Cedex 1

02 38 78 49 49 • pole-nord@orleans-metropole.fr • www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

• Trottoir - Enrobé

Si vous souhaitez réaliser un revêtement sur le trottoir devant votre propriété, vous devez demander une autorisation au préalable par courrier avant de réaliser les travaux.

Après étude de votre demande, les services d'Orléans Métropole vous recontacteront.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole - Pôle Nord

Place du 6 juin 1944 - 45058 Orléans Cedex 1

02 38 78 49 49 • pole-nord@orleans-metropole.fr • www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

• Travaux - Déclaration préalable

Nécessaire pour tous travaux (même sans fondations)

- de construction entre 5 et 20 m
- des extensions jusqu'à 40 m² (communicantes avec une construction existante)
- ne créant pas de surface de plancher : clôtures, piscines, installations et aménagements divers, modification de l'aspect extérieur d'une construction existante, de division foncière et création de lot à bâtir (Cerfa N°03702*07).

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13703*08 dans la rubrique « Logement » du site internet <http://www.service-public.fr/formulaires/>

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté - 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30



U comme...

• Urbanisme – Certificat

- Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations applicables à un terrain.

Opérationnel

- Indique également si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération de construction ou de lotissement précisée dans la demande, ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13410*06 dans la rubrique « logement » du site internet

www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement – Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

V comme...

• Végé'tri

Allée de la Vente Maugars – Saran

Une nouvelle déchetterie, intégralement dédiée aux dépôts de végétaux (tontes, feuilles, branchages, souches, troncs...) a ouvert en 2023.

Horaires d'ouverture période haute (du 1^{er}/03 au 30/11)

- Lundi : 14h-18h30
- Du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h30
- Dimanche : 9h-13h

Horaires d'ouverture période basse (1^{er} /12 au 28/02)

- Lundi et jeudi : 14h-17h30
- Mercredi et vendredi : 10h-12h / 14h-17h30
- Samedi : 9h-12h / 14h-17h30
- Dimanche : 9h-12h

L'inscription gratuite pour accéder aux déchetteries et végé'tri est obligatoire depuis le 1^{er} mars 2024. L'accès est réservé aux particuliers et professionnels des 22 communes de la métropole.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole – Déchets

02 38 56 90 00 • qualitedechets@agglo-orleans.fr

www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h

Urgence – Numéros

• SAMU

15

• Pompiers

18

• Police secours

17

• SOS Médecins (7j/7), 44 rue Chanzy à Orléans

02 38 54 44 44

• Médecin de garde (Urgences de nuit à partir de 21h, dimanche et jours fériés)

17

• Pharmacie de garde après 21h :

s'adresser au commissariat de police d'Orléans (63, rue Faubourg Saint-Jean), muni d'une ordonnance médicale et d'une pièce d'identité

17

• Hôpitaux – CHR d'Orléans

14, avenue de l'Hôpital • 45067 Orléans Cedex 2

02 38 51 44 44

• Centre antipoison

02 41 48 21 21

• Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

114 (N° accessible par fax et sms)

• SOS Vétérinaires

72, avenue Ampère • 45800 Saint-Jean-de-Braye

02 38 83 12 02

• GRDF (Urgence Sécurité Gaz)

0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe, 24h/24, 7j/7, 365j/an).



EN CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL, AGRESSION SEXUELLE, COUPS OU VIOL :

• Violences Femmes infos

39 19 (appel anonyme et gratuit)

• Viols Femmes informations

0 800 05 95 95 (appel anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 10h à 19h)

• Enfance en danger

119 (appel gratuit, 24h/24, 7j/7)



MOD'STYL

Ouvert du MARDI au VENDREDI de 9H à 19H
et le SAMEDI de 8H30 à 17H.

Ouvert entre 12H et 14H



*Venez vous faire coiffer
pour un événement.*

*Nous serons ravis
de vous accueillir*

10 rue de la poule blanche
45140 ORMES



Entretien - Dépannage
Installation

SERVIGAZ⁴⁵

plomberie • salle de bain
chauffage • gaz & fioul
pompes à chaleur hybrides et climatisation

Tél : 02 38 74 72 72

sav@servigaz45.fr

257 Route Nationale - 45140 Ingré
21 Rue du G^{al} de Gaulle - 45130 Meung s/ Loire



Cadre de vie

Urbanisme - Habitat 38
Transports et déplacements 39
Environnement naturel 40



Urbanisme - Habitat

Le Cadastre

C'est un document fiscal établi et mis à jour par la Direction générale des Finances publiques, située à la cité administrative Coligny et habilitée à en délivrer des copies. Elle liste les propriétés sous forme de parcelles répertoriées par sections et numéros ainsi que des éléments d'état civil et l'adresse des propriétaires.



Consultation en ligne sur www.cadastre.gouv.fr

Ventes

Il n'existe pas de prix officiel du mètre carré. C'est la loi de l'offre et de la demande.

- Un notaire est plus à même de vous renseigner à ce sujet.
- La commune n'est pas compétente pour donner des valeurs financières aux propriétés bâties ou non.

La Ville n'a connaissance des mises en vente par les particuliers de leurs propriétés que lorsqu'un acquéreur a été trouvé. En effet, avant que la vente soit signée, il est obligatoire de lui indiquer son intention de vendre (Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA) sur l'imprimé prévu à cet effet.

La commune possède un droit de préemption urbain renforcé qui peut lui permettre de se substituer à l'acquéreur pour réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement.

Plan local d'urbanisme et PLU métropolitain

En France le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) est un document de planification urbaine, qui à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, fixe les règles d'utilisation du sol.

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 7 avril 2022.



Retrouvez les documents d'urbanisme sur www.ville-saran.fr rubrique « plan local d'urbanisme ».

Grands projets

Plusieurs grands projets sont en cours.

La Châtonnerie a quitté son statut de friche industrielle pour devenir un espace mêlant habitat et activité économique.

La ZAC de l'ancien aérodrome prend peu à peu forme avec l'arrivée des premières entreprises et des premiers habitants. Cet aménagement mené par le Conseil départemental va se poursuivre.

L'emblématique site Quelle est en cours de mutation. Le projet, en cours, développera un nouveau quartier de vie le long de la RD 2020.

Au nord de la commune, le nouveau quartier des **Cent Arpents** poursuit son développement. Le Bourg continue sa mue avec l'aménagement de **la place Nelson Mandela**, le déménagement ou l'installation de nouveaux commerces, et l'arrivée des premiers habitants.

Transports et déplacements

Orléans métropole est chargée des déplacements urbains sur son territoire, notamment les déplacements en vélo.

Déplacements Doux

Itinéraires cyclables

La ville de Saran s'engage activement dans la promotion de la **mobilité cyclable** en impliquant directement ses habitants. Un groupe de citoyens passionnés par les déplacements à vélo est régulièrement consulté lors de la requalification des voiries. Des parcours cyclistes sont organisés avec ces habitants, en présence des élus et des services municipaux, pour identifier les itinéraires à valoriser ainsi que les aménagements nécessaires à prévoir ou à améliorer. **Cette collaboration** permet d'assurer que les infrastructures cyclables répondent aux besoins réels des usagers.

La sensibilisation des jeunes à l'usage du vélo est une priorité. En partenariat avec le service des sports et la police municipale, des actions sont menées auprès des élèves des écoles primaires et des collèves pour promouvoir l'utilisation du **vélo comme mode de déplacement quotidien**.

En 2024, une initiative notable a été mise en place pour les élèves de 4^e du Collège Montjoie. Ils ont parcouru le circuit jusqu'au Lycée d'Ingré, leur futur établissement, pour découvrir un itinéraire rapide et efficace. Ce projet a permis d'identifier des aménagements de sécurité nécessaires, qui sont actuellement en attente de réalisation par Orléans Métropole.



Une carte des itinéraires cyclables est à votre disposition en mairie ou sur www.ortans-metropole.fr ou bien avec l'application **Géovelo**.



Un projet ambitieux de liaison structurante cyclable entre Saran-Centre et Orléans-La Source

est en cours de développement par Orléans Métropole. Pour garantir l'efficacité et la sécurité de ce trajet, des élus saranais ont effectué plusieurs parcours avec des cyclistes afin de déterminer le meilleur itinéraire possible. Cette démarche collaborative assure que le projet réponde aux attentes des cyclistes et s'intègre harmonieusement dans le réseau existant et celui à venir.

TAO Orléans-Métropole

4 rue de la Hallebarde - Orléans

Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 10h à 18h.
0 800 01 2000 (service et appel gratuit du lundi au samedi
de 7h à 19h30)

Les lignes de bus traversant Saran :
Lignes 1, 3, 6, 11, 18 et 19.



Environnement naturel

L'environnement saranais

Le développement de Saran s'est toujours fait avec la préoccupation de **maintenir un équilibre entre zones d'activités, zones d'habitat et zones naturelles.**

C'est ce qui explique le cadre végétal et boisé de Saran, même si les grandes voies de circulation découpent la Ville en quartiers et génèrent une urbanisation un peu linéaire. En quelques centaines de mètres, on passe d'une zone d'activité à dominante logistique à un bourg aux allures de village, puis à une zone pavillonnaire, avant de rejoindre la grande voie d'Orléans-Paris et ses centres commerciaux. Et tout le long du trajet, des équipements publics à vocation sociale, sportive ou culturelle.

Bordée de bois et forêt, une réalité souvent insoupçonnée, notre commune se caractérise au mieux par ces quelques données : 813 hectares des zones naturelles et agricoles (soit 41 % du territoire), 1 600 m² de massifs floraux, 39 hectares de pelouse, 78 hectares de prairies, 7 hectares d'arbustes et 1,8 hectares d'étang.

Saran dispose de plusieurs espaces naturels et agricoles, privés et publics, d'envergure, qui forment une « ceinture verte » encerclant la commune : **la forêt domaniale d'Orléans, le bois communal du Sauceux, le domaine du Clos Vert...** Ces secteurs sont inscrits en zone agricole ou en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, ce qui les protège de toute urbanisation. Ce choix de la municipalité permet ainsi de préserver ce corridor écologique majeur en conservant de grands réservoirs de biodiversité. Cette ceinture verte est complétée par un maillage de parcs urbains notamment **le lac de la Médecinerie et le Château de l'Étang.**

Saran est une ville conciliant développement économique et préservation de ses milieux naturels. Elle est également riche d'un maillage de liaisons douces (venelles) qui favorise les échanges entre quartiers.



Le parc du château de l'Étang

Situé derrière la mairie

Peu de communes peuvent se targuer de bénéficier d'un tel environnement naturel, qui contribue à la qualité de la vie quotidienne de tous.

Tout a commencé en 1983, avec l'acquisition par la Ville du **château de l'Étang**. Après sa restructuration et son aménagement en galerie d'art, puis la création du **Centre équestre en 1987**, et enfin l'édification **des annexes en 1997**, la commune se porta acquéreuse du bois situé à l'arrière du château en 2003. Soit pas moins de **28 hectares densément boisés** pour ouvrir aux habitants ce véritable poumon vert, afin qu'il devienne un espace de détente et de loisirs pour tous publics. Le Parc du château de l'Étang a fait tout particulièrement l'objet d'attentions de la part des services municipaux avec la remise en état des passerelles, l'abaissement de bordures, mais aussi et surtout sur la création de cheminements.

À l'intérieur du bois, un **parcours PMR** (Personnes à Mobilité Réduite) a été créé et des agrès permettant de faire du sport ont été installés dans le parc.

Afin de compléter les activités déjà présentes, **une guinguette et un manège** sont venus animer le parc durant tout l'été, jusqu'à fin septembre.





Le parc de la Médecinerie

(Situé rue du Lac, entre l'ancienne route de Chartres et la rue de l'Orme au Coin)

Le site de la Médecinerie, du nom des plantes médicinales que l'on y cueillait et que l'on séchait, est le pendant du Parc du Château de l'Étang de l'autre côté de la rue du Bourg. Situé à la lisière sud des commerces du centre, cet espace d'environ 10 ha offre la possibilité de belles promenades ou des moments de pause sur ses tables de pique-nique.

Des jeux pour enfants et un terrain de pétanque complètent les animations sur place. Depuis l'année dernière, un tout nouveau Caniparc, permet d'accueillir les chiens et leurs

propriétaires sur un espace dédié et sécurisé proposant des agrès de dressage.

Enfin, une salle communale permet d'accueillir les associations saranaises pour leurs réunions, assemblées générales, expositions... ainsi que les particuliers désirant y organiser des vins d'honneur. La situation et le charme du site en font aussi un pôle majeur d'animations où se déroulent de nombreux événements sportifs et festifs, comme le feu d'artifice du 14 juillet.

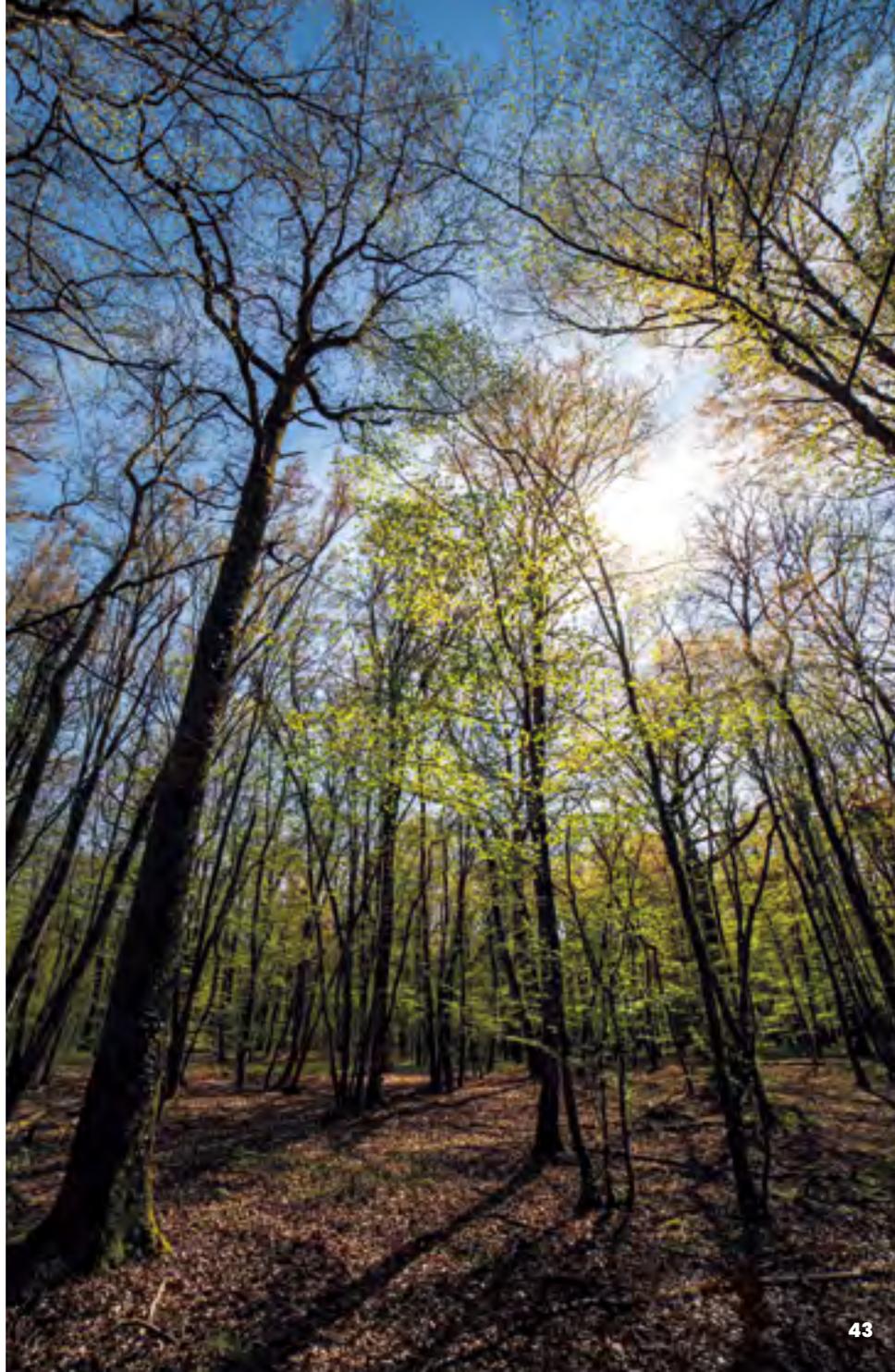
La Forêt d'Orléans

(Située derrière le parc
de loisirs de la Forêt,
rue de la Tuilerie)

Saran accueille sur
son territoire une partie de la
Forêt d'Orléans, **la plus vaste
forêt domaniale de France.**

Cet espace accessible
à tous, participe donc
naturellement à la ceinture
verte au nord-est
de la commune.

Que ce soit pour une simple
balade, une randonnée,
un jogging, un parcours
en vélo, la forêt d'Orléans
permet à de nombreux
Saranais de bénéficier
d'un grand espace boisé
propice à la détente
ou à la pratique intensive
de sport.





Situé à l'ouest de la Ville, le Domaine du Clos Vert est une **vaste zone naturelle d'un peu plus de 200 hectares**, dédiée à la protection de la biodiversité saranaise.

Préservé de tout urbanisation, ce domaine se compose d'espaces boisés, de prairies, d'anciens vergers, de zones humides (mares, saulaies marécageuses...), constitués de nombreuses propriétés foncières privées et communales, et de terres agricoles classées en Zone Agricole Protégée (ZAP).

Le Domaine du Clos Vert a pour objectif de **sauvegarder à long terme des terres à vocation agricole**, dans un territoire soumis à de fortes pressions foncières. Il doit également permettre le maintien et le développement des entreprises agricoles existantes et l'installation de nouvelles.

La Ville a lancé une procédure de classement en **Zone Agricole Protégée (ZAP)** pour 115 hectares de terres agricoles qui s'est conclue pour la signature d'un Arrêté préfectoral en date du 8 août 2018.

Depuis, ces terres sont protégées face au phénomène de péri-urbanisation et à la construction éventuelle de nouvelles infrastructures. Dans la continuité de ces démarches, le Conseil Municipal vote régulièrement **des acquisitions de différentes parcelles privées**, dont certaines sont classées en zone naturelle, afin de conforter le maintien de **la ceinture verte** à l'ouest du territoire saranaise et **renforcer le Domaine du Clos Vert**.

Sur ce secteur propice au développement d'une régie agricole municipale, la Ville souhaite mettre en place une agriculture péri-urbaine, par le développement **du maraîchage et de la culture bio**, dans un objectif de diversification des activités agricoles et de développement des circuits courts.

La Maison du Clos Vert



Dans la continuité des démarches engagées pour le développement du Domaine du Clos Vert, un terrain arboré de 6 500 m², disposant entre autres **d'une mare, d'un chalet et d'une serre**, a été acheté par la commune en 2022.

Cet espace municipal au cœur du Clos Vert permet d'accueillir des actions et des animations propices aux loisirs, découvertes et sensibilisations autour de la nature, pour les Saranais.

Les Jardins Familiaux

La ville de Saran dispose de 28 jardins familiaux destinés en priorité aux personnes résidant sur la commune et ne disposant pas de terrain à cultiver.

Comme leur nom l'indique, ces jardins ont pour vocation d'être exploités à titre familial et en aucun cas à titre commercial. Les parcelles, allant d'une superficie de 140 à 220 m², sont réparties sur deux sites (quartier des Chimoutons et zone dite « de Gratigny ») à proximité du cimetière des Ifs. L'attribution des jardins se fait en mairie, est soumis à une redevance annuelle.

Parcours randonnées

Saran est traversée par deux parcours de randonnées :

- Un circuit dans la forêt d'Orléans
- Un circuit à travers Saran (du Parc du château de l'Étang jusqu'à la Fassière).





Petite enfance, enfance, scolarité, jeunesse



Petite enfance	48
Scolaire	50
Espace famille	51
Accueil jeunesse	53

Petite Enfance

Relais Petite Enfance Les P'tits Loups

570, rue des Chimoutons – Saran • 02 38 42 25 61 • rpe@ville-saran.fr

Pour les parents en recherche d'un mode de garde

Le Relais Petite Enfance (RPE) informe les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes de garde du territoire. Il accompagne pour les demandes de pré-inscriptions à la structure municipale Les P'tits Loups qui offre deux modes d'accueil :

- **La crèche collective** (anciennement multi-accueil)
- **La crèche familiale** (anciennement accueil familial).

Il diffuse la liste des assistants maternels agréés indépendants de la commune.

Il oriente et informe sur les démarches administratives à effectuer par les parents-employeurs d'un assistant maternel.

Il oriente et informe sur la législation liée au statut professionnel des assistants maternels et gardes à domicile.

Pour les assistants maternels indépendants et les enfants accueillis

Le Relais Petite Enfance a pour mission d'améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant au domicile. Pour cela, la responsable propose des temps collectifs de rencontres entre les professionnels de l'accueil à domicile et les enfants qui leur sont confiés avant leur scolarité.

Ces temps d'accueil permettent de rompre l'isolement des assistants maternels, ils favorisent les rencontres et les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles.

Ces temps contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants venant à la structure avec leur assistant maternel.

Temps collectifs :

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h30-11h30

Le Relais Petite Enfance accueille et oriente également les candidats à l'agrément.

Permanences :

- *Lundi : 8h50-12h15*
- *Mercredi : 8h50-12h15 / 13h30-17h*
- *Vendredi : 13h30-17h*

Sur rendez-vous :

- *Lundi : 13h30-17h15*
- *Mardi : 13h30-18h*
- *Jeudi : 13h30-17h30*
- *Samedi : 9h-12h*



La Structure d'accueil municipale Les P'tits Loups

570, rue des Chimoutons – Saran

02 38 42 25 55 • petite.enfance@ville-saran.fr

Cette structure accueille des enfants âgés de deux mois et demi jusqu'à la rentrée scolaire.

L'équipe pluridisciplinaire constituée de puéricultrices, auxiliaire de crèche éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants maternels, pédiatre, psychologue, garantit la qualité de la prestation et la prise en charge globale du jeune enfant en lien avec sa famille.

Des ateliers spectacles et sorties complètent l'action d'éveil et de développement psychomoteur des enfants accueillis par les professionnels de la Petite Enfance.

Deux types d'accueil :

- **La crèche collective** – anciennement « Multi-accueil »
(accueil collectif à temps complet, temps partiel ou quelques heures sur la structure)
- **La crèche familiale** – anciennement « Accueil familial »
(accueil au domicile des assistants maternels municipaux).



La Crèche collective municipale (anciennement Multi-accueil)

02 38 42 25 59

La crèche collective des P'tits Loups permet d'accueillir 59 enfants, répartis dans trois unités en fonction de leur année de naissance. Elle combine différents modes de garde pour répondre au mieux aux besoins des familles. Elle accueille les enfants de un à cinq jours, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15, et propose soit :

- **un accueil régulier** (heures réservées),
- **un accueil occasionnel** (heures disponibles),
- **un accueil d'urgence** (pour répondre à une situation urgente sur une journée).

Cette structure permet aux familles de concilier leur vie professionnelle et familiale. La mission est d'offrir aux enfants un lieu de vie, d'échange et de socialisation encadrés par des professionnels de la petite enfance qui veillent au bien-être, à la santé et à la sécurité de chacun. Le jeune enfant est soutenu dans son développement affectif, moteur et social.

La Crèche familiale municipale (anciennement Accueil familial)

02 38 42 25 57

Une vingtaine d'assistants maternels agréés, employés par la commune, accueillent à leur domicile les enfants, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

La capacité du service est de 81 enfants. Ces assistants maternels font partie de l'équipe « Petite Enfance ».

La Crèche familiale permet de respecter le rythme, d'assurer le bien-être et d'accompagner le développement psychomoteur des enfants accueillis. Des temps collectifs et des ateliers pour tous les enfants sont organisés à la salle « Papillon » de la structure des P'tits Loups.

Les locaux permettent aussi de favoriser les échanges entre les assistants maternels qui font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel responsable de la crèche familiale.

La structure étant un service municipal, les démarches administratives sont simplifiées.

Scolaire

Les Établissements Scolaires

- **École maternelle du Bourg**
Rue du Docteur Payen – Saran
02 38 65 94 62
- **École élémentaire du Bourg**
Rue de la Fontaine – Saran
02 38 80 35 42
- **École maternelle des Sablonnières**
392, rue des Sablonnières – Saran
02 38 73 28 98
- **École élémentaire des Sablonnières**
392, rue des Sablonnières – Saran
02 38 62 27 08
- **École maternelle du Chêne Maillard**
511, rue du Chêne Maillard – Saran
02 38 65 99 27
- **École élémentaire du Chêne Maillard**
511, rue du Chêne Maillard – Saran
02 38 52 12 24
- **École maternelle Marcel Pagnol**
Rue du Grand Clos – Saran
02 38 65 95 27
- **École intercommunale maternelle des Aydes**
Rue des Écoles – Orléans
02 38 73 90 09
- **École intercommunale élémentaire des Aydes**
Rue des Écoles – Orléans
02 38 73 90 03



RASED (Réseau d'Aides Spécialisées auprès des élèves en difficulté)

Psychologues scolaires

- **RASED du Bourg**
02 38 73 68 57
- **RASED des Sablonnières**
02 38 73 68 30
- **RASED du Chêne Maillard**
02 38 73 47 67

Collèges et Lycées

- **Collège Montjoie**
331, rue Maurice-Claret – Saran
02 38 79 00 22
- **Collège Jean-Pelletier**
11, rue des Tonneliers – Saran
02 38 22 33 55
- **Lycée Maurice-Genevoix**
1, avenue de la Grenaudière – Ingré
02 36 86 12 70
- **Lycée Pothier**
2 bis, rue Marcel-Proust – Orléans
02 38 79 56 00
- **Lycée Benjamin-Franklin**
21 bis, rue Eugène-Vignat – Orléans
02 38 79 10 10



Sortie à vélo au collège Montjoie



Espace famille

L'**Espace famille** est dédié à l'ensemble des activités de vos enfants (accueil périscolaire matin et soir, restauration scolaire, centres de loisirs, école municipale de musique et de danse, séjours vacances, Sport été animation...).

Cet outil numérique permet aux familles d'accéder à leur profil 24h/24. Il a été mis en place pour faciliter les démarches diverses qui concernent les enfants. Il reste bien sûr toujours possible de venir à l'accueil de la mairie pour faire ces mêmes démarches.



Pour créer votre espace personnel, rendez-vous sur www.espace-citoyens.net/saran/espace-citoyens





Inscriptions scolaires

Voir dans la rubrique « Démarches et formalité »
- Inscriptions scolaires

Associations des parents d'élèves

- FCPE
- APE Saran Bourg
- Parents non rattachés à une association

Restauration et accueils périscolaires

Tout élève scolarisé dans une école saranaise peut accéder à ces prestations municipales. Véritables lieux éducatifs dans chaque école allant bien au-delà d'un simple moyen de garde, ils se déroulent le matin (de 7h30 à l'ouverture de l'école), le midi (de 11h45 à 13h45, sauf Marcel-Pagnol 11h30 à 13h10), le soir (de 16h30 à 18h30).

Une inscription préalable en mairie (ou Espace famille) est obligatoire. Par la suite, une réservation des jours souhaités est nécessaire pour fréquenter les accueils, en tenant compte des dates limites fixées.

Aide aux devoirs et accompagnement à la scolarité

Pour les élèves de l'élémentaire :

L'encadrement est effectué par des enseignants des écoles saranaises. Chaque enfant doit être inscrit à l'accueil périscolaire pour y participer.

L'étude dirigée est organisée par groupes de 6 à 8 enfants du CP au CM2.

Ce sont les enseignants qui évaluent si l'enfant a besoin de participer aux études dirigées et qui choisissent en fonction des difficultés rencontrées.



Retrouvez les menus sur l'Espace famille ou sur le site internet de la Ville www.saran.fr/restauration-scolaire



Accueil Jeunesse

Accueils de loisirs

- *Accueil le mercredi de 7h30 à 18h30 (accueil possible à la demi-journée : matin avec repas ou après-midi sans repas) et pendant les vacances scolaires*
- *Pas d'accueil possible à la demi-journée*

1 ligne municipale de bus est proposée et assure l'acheminement sur site et le retour des enfants (informations Accueil de la mairie ou Espace Famille)

• Le centre Marcel-Pagnol

Rue du Grand Clos

Accueil maternel – 3 à 5 ans • **02 38 79 01 31**

Accueil primaire – 6 à 8 ans • **02 38 79 01 32**

• Base préados de la Caillerette – 9 à 14 ans

95, rue de la Poterie

02 38 74 00 38

Point information jeunesse

Mairie, place de la Liberté • **02 38 80 34 12**

Le Pij accompagne les jeunes dans leur scolarité et leur orientation (demande de stage, métiers, emploi, formation professionnelle, apprentissage, alternance, en lien avec la Mission locale de l'Orléanais, ainsi que pour le logement, les loisirs, la santé...).

Il met à disposition des outils de contact pour les administrations et autres établissements et peut également les aider à l'élaboration de CV et de lettres de motivation.

Des postes informatiques avec accès internet sont disponibles pour les recherches professionnelles, administratives et scolaires.

L'accueil se fait sur rendez-vous ou sur simple demande du jeune et/ou de la famille.



Club ado du Chêne Maillard

Les relais de quartier pour les 11-17 ans

Pratique d'activités collectives, en lien avec les autres structures municipales de loisirs, mais aussi accompagnement de projets d'initiatives favorisant la participation active des jeunes.

• Relais de quartier du Vilpot

Allée de Gascogne

02 38 73 44 79

• Relais de quartier du Bourg

Rue de la Fontaine

02 38 80 34 11

• Relais de quartier du Chêne Maillard

130, allée Jacques Brel

02 38 84 41 79

• Local Enfance Vilpot (Enfants de 7 à 11 ans)

Allée de Gascogne

02 38 73 44 79

• Club mécanique (12-25 ans)

170 rue du Chêne Vert

02 38 73 16 77

Permet aux jeunes de s'initier à la mécanique et aux énergies propres et renouvelables.



Pour accéder aux activités proposées (ateliers, sorties, stages...),

une adhésion jeunesse est obligatoire

(disponible dans les relais de quartier et le Pij), valable 1 an (de septembre à août) au tarif en vigueur.



Club mécanique

ÉQUIPEMENT CARROSSERIE CLIMATISATION

Carrier ECC
TRANSICOLD

Entreprise de froid embarqué à Ingré

z.a. des Muids - 11 rue des Muids
45140 INGRÉ

02 38 72 56 60
www.ecc-froid.fr
ecc3@wanadoo.fr

R.C. 387 780 729 000 27 - APE 2825Z
SarL E.C.C. au capital de 33 200.00€ - N° TVA : FR 53 387 780 729



Plongez dans l'univers envoûtant
des parfums Femme et Homme,
une véritable mélodie de fragrances.

Tous vos parfums préférés
dans des estagons de 100ml
à prix tout doux **35€** les 100ml

Toute une gamme de produits naturels
pour votre corps (lait d'anesse)
et votre intérieur (aromathérapie, ambiance)

N'hésitez pas à me contacter

Elisabeth Degournay 06 03 15 65 08

07 50 09 00 85 • diagcentrevallodeloire@gmail.com



Votre Diagnostiqueur Immobilier près de chez vous.

Vente / Location
Particulier et professionnel

**DPE, Amiante, Électricité, Gaz,
Plomb, Termites, etc...**

Conseils et suivi personnalisés

Contactez-nous pour un devis gratuit

07 50 09 00 85

diagcentrevallodeloire@gmail.com



SUITE-HOME

99, Impasse des Moulins - 45770 SARAN

02 38 81 10 62

saran@suite-home.com

www.suitehome-orleans-saran.com/fr/





Solidarité, Santé, Seniors



Action sociale	56
Logement	56
Handicap	56
Seniors	57
Santé	59

Action sociale



Balade éco-citoyenne



02 38 80 34 20 • ccas@ville-saran.fr

Service Vie sociale

Missions : Accueil, orientation, accompagnement des saranais rencontrant des difficultés financières ou personnelles.

Une équipe de professionnels est présente et peut vous aider :

- À connaître, à accéder ou à rétablir vos droits (logements, handicap, RSA, dossier de surendettement).
- À connaître vos obligations (démarches, règlement de charges, diagnostic budgétaire).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Action générale de prévention et de développement dans la commune, en lien avec les institutions publiques et privées.

Missions :

- Aide sociale obligatoire (RSA, aide sociale légale, domiciliation).
- Aide sociale facultative qui met en œuvre la politique sociale municipale (aides aux vacances d'été, allocation chauffage, fête de Noël).

Actions collectives Projets participatifs

Des actions collectives sont mises en œuvre (Paroles d'habitants, balade éco-citoyenne, Un été en fête...)

Logement

02 38 80 34 02

La ville de Saran est propriétaire d'**Immeubles à Loyers Modérés**, composés de 89 logements répartis sur 5 bâtiments.

De plus, la Ville est réservataire de logement HLM du parc social locatif. (Voir dans la rubrique « Démarches et Formalités » Logement social »

Handicap



Renseignement 02 38 80 34 02

La Ville a la volonté de prendre en compte les problèmes que connaissent les habitants en situation de handicap.

Une Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap aborde :

- Les aménagements visant à faciliter le quotidien des personnes handicapées
- Des actions d'intégration et de sensibilisation de la population aux problèmes générés par les différents handicaps (sensoriels, moteurs, intellectuels).

Des ateliers sportifs dédiés aux Saranais en situation de handicap sont proposés et encadrés par des éducateurs sportifs diplômés, du service municipal des Sports (Ateliers multi-sports, atelier aquatique).

Seniors

Maintien à domicile

02 38 80 24 29 / 24 26

Objectif : Permettre à tous les saranais en situation de handicap, bénéficiant d'un GIR 4 (au moins) ou âgés de plus de 70 ans et bénéficiant d'un GIR 5 (au moins) de continuer à vivre à leur domicile, ou de regagner leur domicile après une hospitalisation, à travers l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale et/ou le portage de repas à domicile.

- **Auxiliaires de vie sociale**

Soutien matériel, moral et social à travers une aide dans les actes de la vie courante (toilette, habillage, entretien du logement et du linge, aide à la confection et à la prise de repas, promenades, courses, démarches extérieures...).

- **Portage des repas**

Livrés au domicile du lundi au samedi (minimum 3 livraisons/semaine – le repas du dimanche étant livré la veille).



Foyer Georges Brassens

02 38 72 35 00

Propriété de la ville de Saran, le Foyer Georges Brassens est une résidence autonomie de 70 appartements permettant d'accueillir des personnes retraitées – âgées de plus de 62 ans – dans le cadre d'un logement indépendant. Des services sont proposés visant à simplifier le quotidien des résidents.



Le Banquet des anciens

Animations Seniors

02 38 80 34 24

- **Le Passeport Seniors**

Des activités sportives, culturelles, manuelles, des sorties... sont proposées aux saranais de 62 ans et plus (retraités). Le Passeport Seniors permet d'accéder à ces prestations.

Modalités d'adhésion www.saran.fr ou en appelant le n° de téléphone ci-dessus.

- **Le Banquet des anciens**

Il est proposé une fois par an aux saranais sous critère d'âge.

- **Colis de Noël**

Un colis de Noël par foyer, est offert en décembre, aux saranais de 70 ans et plus.

Services aux Seniors

02 38 80 34 20

- **Le Plan Canicule** s'inscrit dans une démarche de prévention sanitaire en période de fortes chaleurs. Dès l'alerte de niveau 3 déclenchée par le Préfet, la direction de l'Action sociale se mobilise pour soutenir les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap). Une inscription est nécessaire via l'imprimé disponible dans le magazine Repères (mai ou juin) ou à l'Accueil de l'Action sociale.

- **Allocation chauffage**

Elle est attribuée une fois par an aux personnes de plus de 62 ans ayant de faibles revenus (minimum vieillesse +20%).

Santé

Comme de nombreuses communes de la région, Saran est aussi touchée par la désertification médicale. Les départs en retraite de médecins généralistes et la rareté de certains spécialistes ont poussé la municipalité à **agir pour maintenir et développer une offre médicale de proximité**.

En ce sens, **la mairie a acheté en 2014 un cabinet médical** aux Sablonnières qu'elle loue à 3 médecins généralistes et a **ouvert en 2017 un cabinet au Chêne Maillard** pour y accueillir un médecin, une infirmière et une ostéopathe. Un cabinet disponible reste réservé pour **accueillir un futur médecin généraliste**, et à partir de septembre 2024, **un nouveau cabinet** avec possibilité de secrétariat sera disponible également. Ces installations sont venues pérenniser et compléter l'offre de soin déjà existante.

La ville va également lancer des travaux d'aménagement des locaux de l'avenue des Champs Gareaux afin de **réaliser un Centre de Santé** permettant d'accueillir 3 médecins et un secrétariat.

Le Conseil municipal a refusé le classement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ne place pas Saran dans la catégorie des villes prioritaires. Malgré ces actions, **l'État n'a pas souhaité placer Saran en zone prioritaire**.



La maison des consultations



Cabinet médical municipal de la rue Marcel Paul

Par ailleurs, la municipalité de Saran a défendu pendant plusieurs années la **création d'un CHU** (Centre Hospitalier Universitaire) à Orléans. C'est désormais acté, et même si ça ne résoudra pas le problème dans l'immédiat, il faut espérer que cela permettra à terme de faire reculer la désertification médicale de notre ville.

La ville de Saran est également très **impliquée pour la prévention santé**. Elle agit comme un partenaire de la santé de ses habitants. Elle noue des liens avec les professionnels et les associations et elle participe à de nombreux événements de prévention (Forum Diabète, Don de Sang, Octobre Rose, Secourisme, Parcours du Cœur, Journée de l'autisme, Mars bleu...).



TRAITEUR & ORGANISATEUR
DE RÉCEPTION SUR MESURE

PARTICULIERS - PROFESSIONNELS
À EMPORTER



Anniversaire



Événement privé



Séminaire



Mariage



Repas



Soirée de gala



Événement pro



Réception

www.amandinetraiteur.fr

379 RN20 - 45770 SARAN
Tél : 02.38.80.02.24 - Fax : 02.38.80.47.98
Mail : contact@amandinetraiteur.fr

COLLECTIVITÉS,
CONTACTEZ-NOUS
POUR RÉALISER **GRATUITEMENT**
VOS PLANS DE VILLE, GUIDES PRATIQUES,
AGENDA, OU TOUT AUTRE
SUPPORT DE COMMUNICATION.
NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE



AGENCE DE COMMUNICATION

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES OFFICES DE TOURISME

Tél. 01 46 05 36 36 • info@mairieinfo.fr

45, rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt

www.mairieinfo.fr



Au cœur de vos projets industriels

Les Portes du Loiret - 203 rue Maryse Hilsz - 45770 Saran - 02 38 72 92 30



Annuaire des professionnels de santé

Au centre de la ville se situe un **Pôle Santé** composé de plusieurs structures publiques (EHPAD, USLD), et privées (clinique, centre de convalescence, maison des consultations). La commune accueille également d'autres établissements spécialisés sur son territoire ainsi que des professionnels de santé libéraux.

Ambulance Véhicule sanitaire

- **Sarl Ambulances d'Orléans**
1725, rue de Montaran - **02 38 52 15 15**

Centre de convalescence

- **La Cigogne**
Zac Portes du Loiret
60, allée Charles-Nungesser
02 38 51 75 00

Clinique

- **Oréliance**
Chirurgie, maternité, médecine,
spécialités transverses
555, avenue Jacqueline-Auriol
02 38 79 60 00
oreliance@oreliance.com • www.oreliance.com
Urgences polyvalentes
02 38 79 82 82
Urgences maternité
02 38 79 61 00
Urgences cardiologiques
02 38 79 83 83
SOS mains
02 38 79 60 95
SOS calculs
02 38 79 82 82
- **Maison des consultations**
551, avenue Jacqueline-Auriol **02 38 73 15 15**

Chirurgiens – Dentistes

- **Cabinet dentaire
Jacques Guillaume et
Marie-Noëlle Arnaud-Guillaume**
466, avenue du Stade • **02 38 73 04 48**
- **Philippe Voza**
157, rue du Bourg • **02 38 74 01 28**
- **Cabinet médical des Sablonnières**
915, rue des Sablonnières
Frédéric Lavialle, Sara Goncalves Dos Santos,
Denisa Rama
915, rue des Sablonnières
02 38 54 01 86

Établissements spécialisés

- **Foyer de vie du Chêne Maillard**
Adapei 45 – 848, rue du Chêne Maillard
02 38 73 32 19
foyersaran@adapei45.asso.fr
sd-coordination@adapei45.asso.fr
siege@adapei45.asso.fr
- **Sessad de Saran**
Adapei 45 – Chemin des Sablons
02 38 68 26 32 • sessad.saran@adapei45.asso.fr
- **Centre médico-psychologique**
Allée Jacques Brel • **02 38 73 42 03**
- **EAM Léonard de Vinci**
67, Chemin des Sablons • **02 38 68 30 55**
- **Foyer Apajh**
162, allée du Kiosque • **02 38 81 87 29**
- **Établissement et service d'aide
par le travail Jean-Pinaud**
450, rue des Jonquilles • **02 38 73 68 72**

Infirmier(ère)s à domicile

- **Cabinet de soins infirmiers du Lac**
277 rue de la Médecinerie • **02 38 72 03 47**
Mme Tessier : **06 78 22 53 97**
Mme Crasson : **06 80 01 30 71**
Mme Nadir : **06 68 79 35 36**
- **Cabinet infirmier**
M. M'Salmi • 79, allée des Sablonnières
02 38 72 52 34 / 07 83 70 02 43
- **Cabinet infirmier du Bourg**
Mme Bonnichon – M. Labrunie
797, rue de la Montjoie
07 87 77 83 60
- **Cabinet de soins infirmiers
Toulgoat**
551, avenue Jacqueline-Auriol
07 67 79 99 33
- **Cabinet infirmier du Chêne**
Adultes et enfants
Mme Meunier-Dufaut – 50, rue Marcel-Paul
06 49 56 17 62 (7j/7, sur rendez-vous)
- **Service de Soins infirmiers
à domicile**
60, allée Charles-Nungesser
02 38 32 73 50

Laboratoire d'analyses médicales

- **Anabio Centre**
525 bis, rue du Faubourg Bannier • **02 38 73 43 43**
- **Medibiolab**
755 avenue Jacqueline-Auriol • **02 38 42 18 00**

EHPAD / USLD

- **Résidence du Bois Fleuri**
1160, rue Passe-Debout • **02 38 74 49 87**

Masseurs Kinésithérapeutes

- **Frédéric Marlière – Laura Rocha**
77, allée des Sablonnières • **02 38 73 92 80**
- **Antoine Thébault**
73, allée des Sablonnières
02 34 52 07 08 / 06 48 70 48 20
- **Jean-Pierre Palmade**
443, rue du Bourg • **02 38 73 65 17**

Médecine du travail

- **Service de santé aux travailleurs**
235, rue des Sables de Sary • **02 38 71 89 00**

Médecins généralistes

- **Yassine Bouakaz**
75 allée des Sablonnières
02 38 79 88 61 ou Doctolib
- **Rabah Halfaoui**
75 allée des Sablonnières
02 38 79 88 60 ou Doctolib
- **Claude Huguet**
75, allée des Sablonnières
02 38 83 00 22 ou Doctolib
- **Agnès Richard-Pinet**
725, rue des Jonquilles • **02 38 43 10 93**
- **Dana Stanciu**
50, rue Marcel-Paul
02 38 68 05 75 ou Doctolib



Soins non programmés

- Obtenir un rendez-vous sous 24 à 48h avec un médecin de ville
07 88 85 71 51
- SOS médecins Loiret
02 38 54 44 44
du lundi au vendredi de 20h à 23h30

Orthophonistes

- **Hélène Choplin**
533, rue du Bourg • **02 38 74 02 37**
- **Audrey Marty**
419 rue de la Fontaine • **07 81 96 95 00**

Ostéopathes

- **Vickie Godat**
797, rue de la Montjoie
02 38 73 62 07 ou Doctolib
- **Daniel Cassiau**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
02 38 62 29 00 ou Doctolib
- **Chloé Henri**
797, rue de la Montjoie
06 79 02 73 09 ou Doctolib
- **Marc Goueffon**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
07 88 59 28 92 ou Doctolib
- **Isabelle Lanoë**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
02 38 62 29 00
- **Élodie Marquet**
50, rue Marcel-Paul
02 38 53 79 74 ou Doctolib

Pédicures – Podologues

- **Valérie fourcault**
161, rue du Bourg
02 38 73 16 40
06 60 86 00 49
- **Benjamin Tricoit**
170, allée du Bois Bouchot
02 38 66 40 68

Pharmacies

- **Pharmacie 2000**
2601, RN 20 – Centre cial Cap Saran • **02 38 73 48 14**
- **Pharmacie Cora Guilloit**
525, rue du Faubourg Bannier • **02 38 73 86 20**
- **Pharmacie du Chêne Maillard**
675, avenue des Champs Gareaux • **02 38 73 39 29**
- **Pharmacie Marie–Yvonne Pinsolle**
367, rue du Bourg • **02 38 73 23 40**
- **Pharmacie Rémy Saad**
Rue Louis-Aragon – Centre cial Intermarché
02 38 73 37 37

Prothésistes dentaires

- **Laboratoire Marquez**
277, rue de la Médecinerie • **02 38 73 20 30**
- **Laboratoire All Prosthétique**
915, rue des Sablonnières • **02 38 50 57 35**

Sage-Femme

- **Céline Hernandez**
380, rue Passe Debout
06 82 20 58 58 ou Doctolib

Sophrologie Réflexologie plantaire

- **Pascale Guillemard** (sophrologue)
797, rue de la Montjoie • **06 81 74 15 95**
- **Isabelle Michel** (réflexologie plantaire)
35, rue des Pinsons • **06 69 03 28 95**
- **Mireille Schneider**
182, rue Passe Debout • **06 84 11 22 99**

Soins hors cadre réglementé

- **Suzan Korkut** (kinésiologue)
521, rue du Faubourg Bannier • **07 66 18 54 27**
- **Sophie Templier** (naturopathe)
Consultation à domicile
ou à Biocoop 40, rue Gabriel-Debacq
06 64 94 95 35
- **Aurore Marion** (sophrologue)
contact@aurore.marion.com • **06 98 19 55 01**
- **Anne Van Steenberghe** (sophrologue)
annevs.sophrologue@gmail.com • **06 13 72 11 56**



Utiles



Retrouvez **les associations solidaires saranaises** dans l'annuaire, en **p79**

- **3F Val de Loire**
5, rue Michel royer – Orléans
02 34 28 02 02
- **ADMR, service à domicile**
32 bis, rue des Bagnoux – Saint-Jean-de-la-Ruelle
02 38 70 50 51
- **Aide aux victimes du Loiret**
Infractions pénales de violences conjugales
8 rue Guillaume – Orléans
02 38 62 31 62 • www.avl45.fr
- **Allô Enfance en danger**
119 (gratuit, 7j/7, 24h/24)
www.allo119.gouv.fr
- **Agence Départementale**
Information pour le Logement (ADIL)
1 bis, rue St Euverte – Orléans
02 38 62 47 07
- **Bâtir Centre Vallogis**
24 rue du Pot de Fer – Orléans
02 38 79 75 14
- **Centre antipoison**
02 41 48 21 21
www.centre-antipoison.net
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**
60, quai des Augustins – Orléans
02 38 77 02 33
- **Croix Rouge**
69 bis, rue des Anguignis – Saint-Jean-le-Blanc
02 38 53 30 76
- **Drogues info service**
0 800 23 13 13 (gratuit, 24h/24)
www.drogues.info-service.fr
- **Envie**
Électroménager reconditionné à petits prix
2, rue Émile-Leconte – Ingré
02 38 43 60 24
- **Fil santé jeunes** (de 8h à minuit)
34 24 (appel anonyme et gratuit)
www.filsantejeunes.com
- **France Loire**
33, rue du Faubourg Bourgogne – Orléans
02 38 54 32 10
- **Lien social et médiation**
11, avenue Montesquieu – Orléans
02 38 76 02 87
- **Logem Loiret**
6 rue du Commandant de Poli – Orléans
02 38 70 44 44
- **Maison de la justice et du droit**
1, rue Henri Poincaré – Orléans La Source
02 38 69 01 22
uniquement sur rendez-vous
mjidorleans@gmail.com
- **Maison de l'Habitat**
16 rue Jeanne d'Arc – Orléans
02 38 68 10 40
- **Planning familial** (Orléans)
6, rue du Brésil • 02 38 70 00 20
- **Présence verte**
11, rue des Droits de l'Homme – Orléans
02 38 60 55 89
- **Relais orléanais**
41 bis, rue Faubourg Madeleine – Orléans
02 38 54 91 77
- **Les Résidences de l'Orléanais**
Agence Ouest
219, rue des Murlins – Orléans
02 38 70 53 05
- **Secours populaire Fédération du Loiret**
653, rue Passe Debout – Saran
02 38 68 22 45
- **Sida info service**
0 800 840 800 (gratuit, 24h/24)
www.sida-info-service.org
- **Urgence 114**
Pour que les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou dysphasiques contactent par sms les services d'urgence.
www.urgence114.fr
- **Urgence dentaire**
02 38 81 01 09
Dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 16h15
- **Urgence vétérinaire Mangold et Marçais**
60, rue de la Tuilerie – Saran
02 38 73 52 97

VOTRE NOUVEAU LIEU DE VIE



EN FACE D'ORÉLIANCE

Au cœur de la ZAC des Portes du Loiret,
EXIA imagine un nouvel ensemble urbain :
Les Promenades d'Eole

Dès 2025, appartements, maisons,
bureaux, locaux d'activité et crèche
prendront place dans un cadre verdoyant.

Votre Projet, Notre Engagement !



02.38.43.80.80
exia-promotion.fr

F & T Serrurerie fermeture

Frederic Toutin
Concepteur poseur

78 rue de la mi voie **Gidy**

06 88 53 77 48
frederictoutin29@gmail.com





Culture



École municipale de musique et de danse	66
Médiathèque	67
Galerie du château de l'étang	68
Théâtre municipal de Saran	69
Atelier typographique	70
Agenda culturel Oyez !	70
Boîtes à livres	70
Espace Hugues-Sellini	70

École municipale de musique et de danse

L'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) accueille les Saranais dès l'âge de 6 ans (ou inscrits en CP).

École de Musique

Direction : rue de la Fontaine
02 38 80 35 19

L'EMMD vous propose un enseignement complet avec les formations suivantes :

- L'initiation et la formation musicale,
- La formation instrumentale ou vocale,
- Les pratiques collectives.
- **La voix :** chant
- **Les cordes frottées :** violon, alto, violoncelle
- **Les polyphoniques :** piano classique, guitare classique, accordéon, piano d'accompagnement
- **Les bois :** flûte traversière, hautbois, saxophone
- **Les cuivres :** cornet, trompette, trombone, tuba
- **« Musiques actuelles et jazz » :** guitare électrique, guitare électro-acoustique, guitare basse, piano jazz, batterie.

Ainsi qu'une multitude de pratiques collectives :

Ensembles vocaux, orchestre, musique de chambre, ateliers de musiques actuelles et jazz, ensembles instrumentaux, ateliers rythmiques (percussions africaines)...



Tout au long de l'année, des projets artistiques ponctuels complètent la formation des élèves : spectacles, concerts, stages, sorties pédagogiques...



École de Danse

240, allée Jacques-Brel (Centre Jacques Brel)

02 38 62 57 65

emmd@ville-saran.fr

L'EMMD vous propose un enseignement pluridisciplinaire :

- **L'initiation**
- **La danse classique**
- **La danse contemporaine**
- **La danse jazz**
- **La danse moderne pour adolescents débutants**
- **Des ateliers chorégraphiques**

Médiathèque

Place de la Liberté

02 38 80 35 10 • mediatheque@ville-saran.fr

La médiathèque c'est :

- **Le prêt de documents**
(plus de 35 000 livres, livres CD et CD, disques vinyles, livres électroniques et liseuses, une soixantaine d'abonnements à des quotidiens et magazines variés)
- **Un catalogue et des services en ligne**
- **Un espace multimédia**
- **Accès Wifi gratuit** (2h/jour)
- **Un service de photocopie** (payant)
- **Des animations et rendez-vous réguliers** (histoires, projections, concerts, ateliers numériques...)
- **Des espaces de travail et de détente**

Horaires

De juillet et août

Mardi : 9h30-13h

Mercredi : 9h30-13h / 14h-18h

Vendredi : 9h30-13h

Samedi : 9h30-13h / 14h-17h

De septembre à juin

Lundi : Fermée

Mardi : 15h-18h

Mercredi : 10h-18h

Jeudi : Fermée

Vendredi : 10h-12h / 15h-19h

Samedi : 10h-17h

Dimanche : Fermée



Retrouvez toute l'actualité de la médiathèque sur son portail internet (ainsi que pour la réservation, la prolongation, les sélections)
www.mediatheque.saran.fr

Galerie du château de l'Étang



Horaires

De avril à septembre

Semaine : 14h-17h30

Week-end : 14h30-18h30

De octobre à mars

Semaine : 14h-17h

week-end : 14h-17h30

*Fermée le lundi, les jours fériés
et en juillet / août.*

Rue de la Fontaine

02 38 73 35 70 – chateau.etang@ville-saran.fr

La galerie, située au rez-de-chaussée du château présente **une exposition d'arts plastiques par mois**. Elle propose à un large public de découvrir des techniques et des styles artistiques différents.

C'est une grande palette de **créateurs de la région Centre Val-de-Loire** qui est invitée à exposer. Peintres, sculpteurs, photographes, graveurs... des univers variés, déclinés selon la sensibilité des artistes.

Il est possible de rencontrer les artistes le week-end pour échanger sur leur travail artistique.

Dans le parc propice à la détente, la galerie du château de l'Étang est un lieu de découvertes, d'échanges et de rencontres.

Théâtre municipal de Saran

Âgée de plus de 400 ans, la « **Chapelle Vieille** », ancienne église des Aydes, est ensuite devenue un lieu culturel depuis 1979. La Ville a, en effet, souhaité disposer d'une véritable salle de spectacles occupée en permanence par une troupe de théâtre. Avec les aides de l'État et de la Région, elle décide d'engager une rénovation complète des lieux (gros œuvre, aménagement professionnel, mise aux normes) pour en faire un lieu de scène à part entière en y installant des fauteuils en gradin, mais également une vraie scène, des loges, un accueil avec bar, etc. L'aménagement respecte également la façade extérieure de l'ancienne église désaffectée avec, cependant, l'utilisation du bois pour recouvrir le chevet et apporter du modernisme.

Avec le soutien de la DRAC, une restauration complète du bâtiment a été effectuée, avec la rénovation des fauteuils de la salle, la réfection de l'éclairage, et le rafraîchissement des peintures afin d'y accueillir le public toujours dans de meilleures conditions.

Cette structure témoigne de l'heureuse métamorphose d'un lieu spirituel en une place forte de la culture locale.



Le Théâtre de la Tête Noire

Le bâtiment, propriété de la Ville de Saran, est dirigé et animé par l'association du Théâtre de la Tête Noire, avec une équipe de professionnels de la culture, qui programme des spectacles – théâtre, musique, jeunesse – destinés à tous les publics.

Il est aujourd'hui devenu une Scène Conventionnée d'Intérêt National autour du projet que conduit Patrice Douchet, metteur en scène et directeur du Théâtre de la Tête Noire. La Ville y organise également plusieurs événements de sa propre programmation culturelle.

Chaque saison fait la part belle au théâtre qui s'écrit aujourd'hui, que ce soit en soirée ou sur le temps scolaire.

En accompagnement de la programmation, sont mis en place de nombreuses actions de sensibilisation ainsi que des projets avec les habitants de Saran.



Le Théâtre apporte un soutien actif aux compagnies et aux auteurs en les accueillant en résidence et en développant des dispositifs et temps forts tels que Text'Avril, festival consacré à l'émergence des écritures d'aujourd'hui, Partir en écriture ou encore l'auteur dans le paysage. Il assure aussi la direction artistique et technique du festival Théâtre sur l'Herbe, organisé tous les trois ans dans le Parc du château de l'Étang. Le Théâtre est également un lieu de formation. Il propose des ateliers théâtres hebdomadaires pour les enfants à partir de 8 ans, pour les adultes dès 17 ans.

144, ancienne route de Chartres

02 38 73 02 00 • contact@theatre-tete-noire.com

www.theatre-tete-noire.com

Administration / Studio de répétitions :

219, rue de la Fontaine

02 38 73 14 14

Scène conventionnée d'intérêt national
Art et création – Écritures contemporaines

Atelier Typographique

Atelier Le Cassetin

Ancienne école du Bourg (à proximité de l'école municipale de musique)

Visite sur rdv

06 50 83 69 70 • ft.tachot@free.fr

Avec l'envie de préserver et transmettre le patrimoine de l'imprimerie et la presse, la Ville de Saran accueille et soutient l'association « Format typographique » avec qui elle a créé un lieu unique en son genre :

L'Atelier typographique de Saran.

Conservatoire des savoir-faire, l'Atelier est aussi un lieu de formation et de production où se rencontrent des publics variés : enfants, collégiens, étudiants, artistes, éditeurs de livres rares...

Cet atelier assure également la formation des personnels de l'atelier patrimonial de l'imprimerie nationale et celle des animateurs de l'atelier musée de l'imprimerie de Malesherbes.

Professionnels de haut niveau, les « typos » de Saran sont des érudits abordables et joyeux qui auront toujours plaisir à vous accueillir.

L'agenda culturel Oyez !

Retrouvez toutes l'actualité culturelle dans l'agenda Oyez !, publié tous les 4 mois, présentant les temps forts de la programmation (théâtre, musique et concert, danse, exposition, rencontres et rendez-vous...) s'adressant à tout public, ou sur le site de la Ville www.saran.fr



Les boîtes à livres

Trois boîtes à livres sont installées sur la commune :

- **Quartier du Chêne Maillard** (face aux commerces des Champs Gareaux)
- **Square Pierre-Sémard** (quartier des Sablonnières)
- **Quartier Bourg** (près des commerces)



Espace Hugues-Sellini

Situé au rez-de-chaussée de la mairie de Saran, cet espace accueille régulièrement des expositions.



Sport



Équipement sportifs municipaux	72
Le sport municipal	74
Sport libre	75
Sport en club	75

Les équipements sportifs municipaux

Parc des sports Roland-Rabartin

Allée Roland-Rabartin

- Halle des sports Jacques-Mazzuca
- Stade d'athlétisme Colette-Besson
- Stade d'honneur de football Jacques-Mazzuca
- Terrain de football synthétique à 11
- Terrain de football stabilisé à 11
- Terrain de football herbe à 8
- Tennis couverts et tennis extérieurs
- Dojo
- Terrains de pétanque
- Skate-park
- Plaine de jeux
- Local Canoë-kayak
- Parcours de santé



Centre nautique de la Grande planche

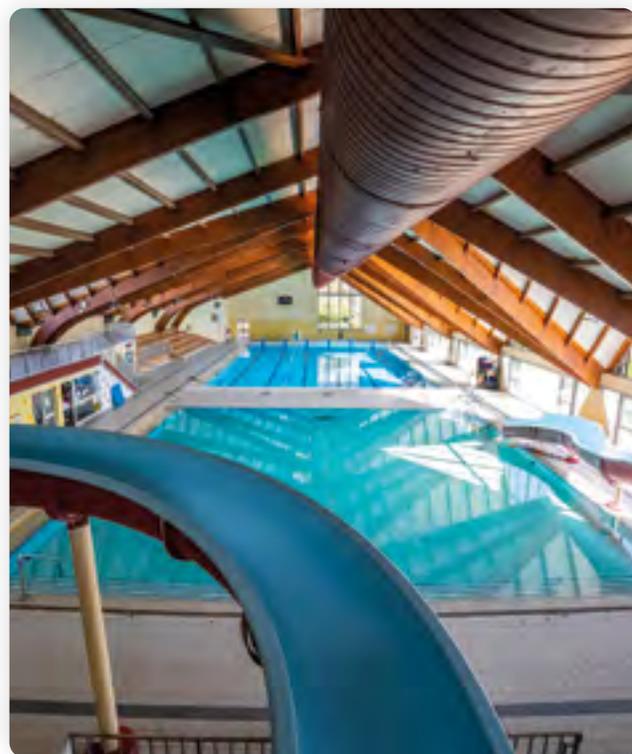
146, rue Maurice-Claret

02 38 79 03 50 / 02 38 79 03 51 • centre.nautique@ville-saran.fr

- 1 bassin de 25 x 15 mètres (6 lignes d'eau)
- 1 bassin de 15 x 15 mètres (avec toboggan aquatique de 50 mètres)
- 1 plaine aqualudique
- 1 plaine d'agrément extérieure
- 1 pelouse avec jeux d'enfants
- 1 système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite

Les activités proposées :

La natation prénatale, bébés dans l'eau, cours de natation jeunes et adultes, aquaseniors, aquagym, aquabike.



Local canoë-kayak

Centre équestre

Rue de la Fontaine

Gymnase Jean-Moulin

Rue du Docteur Payen (face à la mairie)

Gymnase Jean-Landré

93, rue Maurice-Claret

Gymnase Jacques-Brel

Allée Jacques-Brel

Gymnase Guy-Vergracht

Rue George-Sand

Salle de Billard

Allée Jacques-Brel, face au centre Jacques-Brel

Local d'activités cyclistes

Rue de la Fontaine, à côté du centre équestre

Le sport municipal

L'École Municipale de Sport (EMS)

L'EMS, encadrée par les éducateurs sportifs municipaux, propose de nombreuses activités sportives et ludiques extrascolaires aux enfants.

Ateliers et disciplines :

- Motricité
- Activités multisports
- Jeux d'opposition
- Athlétisme
- Basket-ball
- Football
- Handball
- Judo
- Tennis
- Natation
- Tir à l'arc



Retrouvez les modalités d'inscription sur l'espace famille.



Sport Été Animation (SEA)

SEA est une activité municipale proposée aux jeunes de 11 à 16 ans, Saranais exclusivement, pendant la période estivale de juillet et août.

SEA propose des activités sportives de plein air ou nautiques :

- Badminton
- Accrobranche
- Aérobic
- Musculation
- Tennis
- Orientation
- Tir à l'arc
- Kayak
- et des sorties à la journée



Le rendez-vous se situe
**au Centre nautique
de la Grande planche.**

Inscriptions et réservations
obligatoires en mairie.

Les stages sportifs

Organisés pendant les petites vacances scolaires pour les jeunes Saranais du CE1 à la 5^{ème}. Ils se déroulent sur les installations sportives municipales et sont encadrés par les éducateurs sportifs municipaux.

- Athlétisme
- Basket-ball
- Handball
- Football
- Tennis
- Judo
- Tir à l'arc
- Natation
- Roller
- Multisports
- Aventure



Le sport libre

Les équipements sportifs libres d'accès :

- Skatepark
- City stades (square Pierre-Sémard, quartier Bourg, quartier Chiperie, quartier des Chimoutons et quartier Chêne Maillard).
- Parcours Santé au Parc Roland Rabartin
- Parcours Agrés sportifs dans le Parc du château de l'Étang.

Le sport en club

(Voir l'onglet Associations)



REP. 18/750001

SERVICES FUNÉRAIRES

SARAN

100 ALLÉE LÉON DELAGRANGE

02 38 42 77 03

pfg.fr



OBSÈQUES | CONTRATS OBSÈQUES | MARBRERIE



KLINGEMANN-HUET
MIROITERIE-VITRERIE

- Vitrages isolants
- Volets roulants
Rénovation
- Remplacement
de casse
- Films de protection
solaire & Déco
- Fenêtres PVC & ALU
- Travaux de serrurerie

170, rue de la Fassière 45770 SARAN

☎ 02 38 73 84 30

📧 klingemannhuet@gmail.com



PRÊT IMMOBILIER

Premier achat, investissement locatif, achat d'une résidence secondaire. Obtenez les meilleures conditions pour votre crédit immobilier !



101 rue André Dessaux
45400 Fleury-les-Aubrais

06 47 48 17 48

NOTRE RÔLE ?

Quel que soit votre projet, à travers une étude globale, nous recherchons les meilleures solutions auprès de nos différents partenaires bancaires et/ou assurantiels. Nous négocions les conditions et nous chargeons de toutes les démarches administratives. Vous êtes avertis de toutes les étapes de votre demande.

CRÉDIT AUTO / MOTO

Le crédit à la consommation vous permet de financer l'achat de biens de consommation (voiture, électroménager,...), de concrétiser un projet personnel (voyage, mariage, travaux), ou de mettre à votre disposition une trésorerie.



ASSURANCE HABITATION

L'assurance habitation permet de protéger le patrimoine familial.

ASSURANCE AUTO / MOTO

Cette assurance permet d'être indemnisé en cas de survenance d'un sinistre matériel ou corporel, causé aux autres mais aussi à soi-même. L'assurance auto ou moto comporte une part d'assurance obligatoire et une part facultative.



Associations

Sportives	78
Santé / Solidarité	79
Culturelles / Loisirs	81
Amicales	82
Associations de quartier	82
Anciens combattants	82
Groupes d'élus au sein du Conseil municipal	82

Sportives

- **Usm Générale**
(Union Sportive Municipale de Saran)
Mme Royer
saran.usm@gmail.com
- **Usm Badminton**
M. Didier
saranbad@outlook.fr
- **Usm Basketball**
Mme Pacault
06 70 21 22 82 • secretariat@saran-basket.com
- **Usm Billard**
M. Guilbaud
02 38 22 23 23 ou **06 87 66 59 62**
guilbaud.bruno@aliceads.fr
- **Usm Bridge**
Mme Beaujouan
02 38 73 54 05 • saran.usm.bridge@gmail.com
- **Usm Canoë-kayak**
M. Arnoult
06 74 87 48 05 • nicolasarnoult.na@gmail.com
- **Centre équestre**
Mme Brun
06 14 55 11 11 • saranequitation@orange.fr
- **Usm Cyclisme**
Mme Tabellion
06 60 77 36 96 • usmsaran.cyclisme@free.fr
- **Usm Cyclotourisme**
Mme Hacquin
06 82 47 60 55 • christophe.hacquin@wanadoo.fr
- **Usm Football**
M. Lonceint
president@saranfoot.fr
- **Usm Gymnastique d'entretien**
Mme Mandigout
06 03 60 47 72 • mandigout.bruno@orange.fr
- **Usm Handball**
M. Neuilly
administration@saran-hb.fr
- **Usm Judo**
M. Guèrault
06 85 20 75 65 • usm.saran.judo@wanadoo.fr
- **Usm Karaté**
Mme Allard
06 81 04 04 66 • veroallard@orange.fr
- **Usm Marche traditionnelle et nordique**
Mme Perin
06 70 30 46 91 • usmsaranmarche@gmail.com
- **Usm Musculation**
M. Solvar
saranmusculation@gmail.com
- **Usm Natation**
M. Gasnier
02 38 73 24 43 ou **06 01 46 13 67**
usm.saran.natation@sfr.fr
- **Usm Natation artistique**
M. Nouveau
06 13 65 42 34 • sarannatartistique@yahoo.com
- **Usm Pétaque**
M. Bernillon
06 80 91 19 89 • patrick.bernillon@club-internet.fr
- **Usm Qwan Ki Do**
M. Audebert
audebert_christophe@yahoo.fr
- **Usm Roller Skate**
Mme Rochelle
sophierochelle@wanadoo.fr
- **Usm Subaquatique**
M. Lachaud
06 22 56 34 01 • slachaud@fmlogistic.com
- **Usm Tai-Chi-Chuan**
M. Gitton
06 85 23 28 50 • jean-michel.gitton4351@hotmail.fr
- **Usm Tennis**
Mme Touret
06 88 66 36 50 • valerie.touret45@sfr.fr
- **Usm Tennis de table**
M. Durrheimer
- **Usm VTT**
M. Debout
06 72 57 68 18 • president@usmsaranvtt.com
- **Usm Water Polo**
M. Kooijman
06 32 49 92 93 • fkwaterpolo@gmail.com
- **Usm Yoga**
Mme Moisan
06 32 84 19 71 ou **06 66 90 01 19**
moisan45@hotmail.fr
- **Saran Loiret Athlétique Club (SLAC) Section handisport et Sport Santé**
Mme Lacombe
06 13 59 37 96 • slac.athle45@gmail.com
- **Asfas Tir à l'arc**
M. Mareschal
06 65 04 60 89 • asfas-tiralarc@live.fr
- **Asfas Triathlon**
M. Durand
06 77 76 65 08 • o.asfastriathlon@gmail.com
- **Cercle omnisports des Cent Arpents**
Mme Goy
02 38 52 12 12 • coca@centarpents.fr
- **Union nationale du sport scolaire**
Association sportive du collège Montjoie
02 38 79 00 22
Association sportive du collège Pelletier
02 38 22 33 55
Association sportive du Lycée Maurice-Genevoix
02 38 78 77 41
- **Diabète sport détente Loiret**
M. Chevalier
02 38 73 56 93 • dsl45@outlook.com



Santé / Solidarité

- **Fédération nationale du Secours populaire français**
M. Jaffre
02 38 68 22 45
contact@spf45.org
www.secourspopulaire.fr/45
- **Comité local du Secours populaire de Saran**
Mme Poirier
124, rue des Bergeronnettes
02 38 72 58 70
- **Les Restos du cœur**
675, avenue des Champs Gareaux
02 38 65 92 76
- **Entraide scolaire amicale**
Mme Barrière
06 47 24 68 18
- **Association familiale**
M. Dufeutrelle
02 38 73 36 24
michel_dufeutrelle@yahoo.fr
- **Les Rendez-vous Solid'R**
M. El Messaoudi
rdvsolidaire@outlook.fr
- **Tout lire tout écrire**
Mme Gauguin
07 68 35 17 56
toutliretoutecrire@gmail.com
- **Un arc en ciel pour Clara**
Mme Rastoll
06 24 57 55 24
unarcencielpourclara@gmail.com
www.unarcencielpourclara.org
- **Le Petit Marc**
Soutien à un enfant atteint d'une maladie orpheline
Mme Pinglot
06 98 77 73 32
asso.marc@gmail.com
www.association-lepetitmarc.com
- **Les Rubans Zébrés d'Audrey**
Sensibilisation au cancer neuro-endocrinien
Mme Doré
06 51 72 66 26
lrza45@yahoo.com
- **Sar'an Heureux**
Mme Mellado
06 07 42 09 96
saranheureux@outlook.fr
- **SOS Globi Centre Val de Loire**
Mme War
06 50 85 69 99
afd.duloiret@gmail.com
- **Secouristes de la Croix blanche du Loiret**
M. Simond
06 30 65 54 84
croixblancheloiret@aliceadsl.fr
- **HEO**
Handicap Espoir Ostéopathique
Mme Durand
eheo.regioncentre@gmail.com
<https://eheocentre.org>
- **L'Espoir**
M. Pelletreau
Centre pénitentiaire Orléans-Saran
02 38 91 53 27
association.lespoir@laposte.net
- **France Cuba**
antenne de Saran
M. Audebourg
francecuba45@gmail.com
- **Saran-Bauta**
M. Santiago
02 38 73 26 48
saran-bauta@laposte.net
- **Les papillons**
Cédric Dacheux
06 82 56 25 45
c.dacheux.lespapillons@gmail.com



Intermarché

Rue Louis Aragon - 45770 Saran

Tél. : 02 38 73 50 01

www.intermarche.com



HORAIRES

Du lundi au samedi de 9h à 19h30

Dimanche 9h30 - 12h30



leDRIVE
Intermarché



MOYENS DE PAIEMENT

Chèques Bancaires

Espèces

Carte Bleue

Ticket restaurant



SERVICES +

> Développement photos numériques

> Carburant gaz 24h/24

> Distributeur de billets

> Cabine photos d'identité

> Photocopieur noir et blanc

> Mondial relais

CONSEILS &
PATRIMOINE

FONCIÈREMENT
IMMOBILIER

SES
MARQUES



Acteur local, la société **CONSEILS & PATRIMOINE** créée en 2001, aménage et commercialise des terrains à bâtir sous sa marque **ENTRE-TERRAINS** et réalise de nombreux programmes immobilier sous sa marque **LILY-ROSE PROMOTION**.

Cette dernière réalise sur la commune de Saran un nouveau lieu de vie pour **habiter et/ou investir** dans des appartements ou des **maisons individuelles**, offrant des prestations de qualité pour rendre cet investissement **perénne**.

PROCHAINEMENT

ALIZÉ

LANCEMENT COMMERCIAL DE
19 MAISONS INDIVIDUELLES DE 90 m²
AU CŒUR DU QUARTIER Les hÉLYS



Découvrez
l'ensemble
du programme
Les hÉLYS !



CONSEILS & PATRIMOINE croit en une construction et un développement immobilier réalisés de manière respectueuse de l'environnement.

LILY-ROSE-PROMOTION.COM
ENTRE-TERRAINS.COM

02 38 56 56 56

Culturelles / Loisirs

- **Format typographique, atelier « Le Cassetin »**
M. Tachot
Mairie, place de la Liberté – Saran
06 50 83 69 70
- **Le P'tit Crème**
M. Méranger
06 83 70 06 18 • leptitcreme@icloud.com
- **La Saranade** Chorale
Mme Gérard
02 38 73 03 83
www.la-saranade.fr
- **Harmonie intercommunale Fleury-Saran**
Mme Gougeon
02 38 61 06 01
courrier@harmoniefleury saran.fr
<http://harmoniefleury saran.fr>
- **Groupe d'histoire locale**
Mme Legrand
02 38 76 66 90 • ghlsaran@orange.fr
- **Le Scrabble à Saran**
Mme Beaujouan
02 38 73 54 05 • saran.scrabble@gmail.com
- **Maison des loisirs et de la culture (MLC)**
Mme Blas
02 38 72 29 25 • mlc45saran@gmail.com
- **Art's Danse**
Mme Hamon
06 81 26 56 32 • bureau.artsdanse@gmail.com
www.artsdanse45.fr
- **Comité des fêtes**
Mme Fricheau
02 38 73 48 91 • danielefricheau@orange.fr
- **Gardon saranais** Pêche
M. Genet
06 58 88 29 25 • genet.frederic@hotmail.com
- **Oiseau club**
Mme Parisy
oiseauclubsaran@free.fr
<http://oiseauclubsaran.free.fr>
- **Association de chasse**
M. Duneau
02 38 73 02 47 • duneau.gilbert@wanadoo.fr

- **Petite fleur saranaise** Art floral
Mme Clisson
02 38 73 42 65 • evelyne.clisson@gmail.com



- **Jardins 2000**
M. Girault
jardins2000.45770@gmail.com
- **Le Big Band de Saran** Musique
M. Lesage
06 85 93 70 43 • saranjazzbigband@gmail.com
- **Questions pour un champion**
M. Saillier
06 72 58 11 43 • michelsaillier@neuf.fr
- **Cimas Club informatique**
M. Bailliez
06 52 35 00 99 • cimas@free.fr
<http://cimas1.free.fr>

- **Kimbenza**
Aide au développement socioculturel
M. Mankessi
06 41 02 41 52
- **Selepak Franco-Khmer**
M. Sarun Chan
07 69 40 97 51
- **Rajo Terres**
M. Mohamed Omar
06 14 87 27 83
- **Association des commerçants du Bourg**
Mme Baumier
02 38 73 28 00
- **Association Nature Saran**
M. Mandigout
06 70 93 03 65
association@naturesaran.fr
- **Les faiseurs de monde**
Émilie Latieule
lesfaiseursdemondes@gmail.com
- **Siromagus**
siromagus45@gmail.com



Amicales

- **Les jeunes d'antan**

Club du 3^{ème} âge

M. Gennetay

06 37 16 25 84 • jeanpierre.gennetay@sfr.fr

- **Amicale des sapeurs pompiers**

M. Gasselín

alain.gasselín@gmail.com

- **Association voyages et loisirs
cheminots d'Orléans AVLCO**

M. Nicolas

02 38 43 08 53 • jacki95145@hotmail.com



Associations de quartier

- **Amicale des locataires**

Saran-Vilpot (CNL)

M. Touchard

02 38 73 64 51

- **Association quartier**

Montjoie-Raffours

M. Chassin

02 38 73 86 86

- **Le quartier des Saisons**

« Secteur T »

M. Petit

06 86 73 36 33

- **CNL La Chiperie**

Mme Letort

Anciens combattants

- **Arac section locale**

Fleury-Saran

M. Lemoine

02 38 86 81 60

- **Fnac**

M. Mallard

02 38 73 54 08 • andre.mallard@sfr.fr

- **Section ACPG/CATM de Saran**

M. Dufour

07 83 72 93 35

Groupes d'élus au sein du Conseil municipal

- **Continuons avec vous pour Saran**

Majorité municipale

continuons-pour-saran@laposte.net

www.continuonspoursaran.fr

- **Mon parti c'est Saran**

Opposition

monpartisaran@gmail.com



Standard clinique
02 38 79 60 00

www.oreliance.com



URGENCES 24/24 - 7/7

- Polyvalentes
02 38 79 82 82
- SOS Mains
02 38 79 60 95
- Urgences cardiologiques
02 38 79 83 83



Médecine - Chirurgie - Maternité - Urgences

- Chirurgie générale, viscérale, thoracique
- Chirurgie orthopédique, traumatologique
- Chirurgie du rachis
- Chirurgie urologique
- Chirurgie de la main
- Chirurgie plastique, esthétique et reconstructive
- Chirurgie vasculaire
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie
- Stomatologie / Maxillo faciale
- Soins intensifs Cardiologie
- Surveillance continue Cardiologie - Chirurgie
- Médecine Nucléaire
- Gastro-entérologie
- Endoscopies digestives
- Endoscopies bronchiques
- Pneumologie
- Gynécologie - Obstétrique
- Assistance Médicale à la Procréation
- Pédiatrie - Réanimation néonatale
- Cardiologie
- Médecine interne
- Neurologie
- SSR Cardio
- Centre du sommeil
- Dialyse / Néphrologie
- Oncologie / Chimio / Cancéro
- Radiothérapie
- Anesthésistes réanimateurs
- Kinésithérapie
- Anato-mo-pathologie
- Laboratoire d'analyses médicales
- Radiologie - Échographie - Scanner - IRM
- Urgences : polyvalentes, cardiologiques, SOS Mains

Vous pouvez nous suivre sur   

RENAULT SCENIC E-TECH 100% ELECTRIQUE

220 CH



voiture de l'année 2024



A 0g CO₂/km



jusqu'à 625 km d'autonomie⁽¹⁾



assemblé en France dans notre manufacture de Douai

(1) sur cycle wltc, autonomie réelle suivant conditions roulage (type de route, de conduite et conditions météorologiques) et jusqu'à 370 km d'autonomie sur autoroute/source interne Renault 2023. **consommations mixtes min/max (kwh/100 km)*: 16,3/17,8. émissions co₂ (g/km)*: 0. *selon norme wltc.** © c.noltekuhlmann

renault.fr

pensez à covoturer #SeDéplacerMoinsPolluer

à découvrir chez votre concessionnaire

RENAULT - WARSEMANN AUTO ORLÉANS
539 rue du Faubourg Bannier, 45770 Saran
Prenez rendez-vous au **02 38 79 30 30**



GRUPE **L. WARSEMANN**